



Au fil de l'Ill

d'Stimm vu Rappentzweiler

N° 113 Juillet 2026



www.rappentzweiler.fr

Bulletin de liaison et d'informations

Rédaction et diffusion mairie de Rappentzweiler

Éditorial

Notre journal communal fait partie de la vie de Roppentzwiller depuis de nombreuses années. Il a accompagné les saisons du village, partagé ses événements, raconté ses histoires et tissé un lien précieux entre nous tous.

Aujourd'hui, nous souhaitons lui donner une nouvelle jeunesse.

Notre ambition est simple : en faire un journal plus vivant, plus proche de vous, plus informatif, mais aussi une véritable vitrine de notre village, de ses talents, de ses initiatives et de son dynamisme. Un journal qui ressemble à Roppentzwiller : authentique, chaleureux et ouvert.

Comme autrefois, nous aimerions qu'il soit attendu avec impatience, feuilleté avec plaisir, partagé en famille ou entre voisins.

Dans cet esprit, il sera à nouveau distribué à toutes et à tous, afin que chacun puisse en profiter pleinement.

Ce numéro marque un nouveau départ. Vous n'y trouverez pas encore de grands changements, mais déjà un aperçu de ce que nous souhaitons construire ensemble pour les prochaines éditions.

Peu à peu, le journal évoluera : de nouvelles rubriques feront leur apparition, afin que chacun, petits et grands, y trouve sa place.

Mais surtout, ce journal est le vôtre.

Nous invitons chacune et chacun d'entre vous à y contribuer : anecdotes, souvenirs, projets, réussites, idées, photos... Toutes les voix ont leur place. Car c'est ensemble que nous ferons vivre ces pages et que nous écrirons l'histoire de notre village.

Rejoignez-nous dans cette aventure : ce journal est celui de tout le monde.

Avec toute notre amitié,

L'équipe communale

Sommaire

Le mot du maire	pages 4-5
Votre nouveau conseil municipal	pages 6-8
Les réunions du conseil municipal du 1 ^e semestre 2026	pages 9-27
Carte postale	page 28
Etat civil	page 29
Que s'est-il passé depuis janvier dans le village	pages 30-36
Recherche service civique	page 37
Les pages de nos associations	pages 38-47
Les spectacles et animation dans le Sundgau	pages 48-57
Les pages pratiques	pages 58-64
Jeux	pages 65-67

Le mot du maire :

Chères habitantes, chers habitants,

Il y a un peu plus de cent jours, vous m'avez accordé votre confiance en m'élisant maire de notre commune. Depuis, ces premières semaines ont été intenses, enrichissantes et profondément humaines. Je souhaite profiter de ce premier bulletin municipal pour vous remercier une nouvelle fois. Même si j'étais le seul candidat en lice, votre participation au scrutin a constitué un signal fort de votre attachement à la vie démocratique de notre village et de votre confiance dans l'action municipale. Cette confiance m'oblige et m'encourage. Avec toute mon équipe, je m'engage à travailler chaque jour au service de notre commune afin d'être à la hauteur de vos attentes.

Je souhaite également m'adresser à celles et ceux qui ont choisi de ne pas se rendre aux urnes. Mon ambition est aussi de les convaincre que leur voix compte. La démocratie locale ne se résume pas à quelques élus : elle vit grâce à l'implication de chacun. Il me paraît essentiel qu'une majorité d'habitants exerce son droit de vote et fasse entendre son opinion. Plutôt que de penser que « cela ne sert à rien », je souhaite démontrer par des actions concrètes que l'engagement de chacun peut réellement contribuer à faire avancer notre village.



Sur le plan de la gestion communale, nous avons fait le choix de la continuité budgétaire et d'une organisation municipale resserrée autour de deux adjoints. Nous avons également mis en place de nouvelles commissions communales en confiant davantage de responsabilités aux conseillers municipaux. Celles-ci ont rapidement trouvé leur rythme de fonctionnement et permettent aujourd'hui de concrétiser les premiers engagements inscrits dans notre feuille de route.

Ces débuts ont aussi été l'occasion de découvrir le fonctionnement de la Communauté de Communes du Sundgau, avec ses spécificités, sa complexité et les nombreux dossiers qu'elle porte.

Nous avons d'ores et déjà engagé des échanges avec le service assainissement afin de définir les travaux prévus cette année. Nous avons été satisfaits de constater que nos préoccupations ont été entendues. Ainsi, les rues du Cimetière et la partie haute de la rue de Muespach seront raccordées au réseau séparatif à partir de septembre 2026. Concernant la rue de Steinsoultz, une autre solution a été retenue : l'installation d'une grille de collecte des eaux de ruissellement en bas de la rue, mesure qui répond à nos attentes. Les riverains seront prochainement conviés à une réunion d'information organisée par la Communauté de Communes.

Des discussions ont également été menées avec le service périscolaire afin de trouver une solution plus adaptée que le déplacement systématique des élèves vers Fislis durant la pause méridienne. Il nous paraît difficilement envisageable de continuer à limiter le temps de déjeuner de nos enfants à seulement 45 minutes. Nous avons proposé l'aménagement provisoire d'un accueil périscolaire dans une annexe de notre salle polyvalente, mais cette solution n'a pas été retenue. Toutefois, les élèves de l'école de Roppentzwiller bénéficieront désormais d'un transport en minibus le midi, leur permettant de gagner environ quinze minutes sur leur temps de trajet. Ce n'est certes qu'une première avancée, mais elle va dans le bon sens.

Parmi les dossiers majeurs de ce début de mandat figure également l'avenir de nos deux zones à urbaniser inscrites au PLUi. Les zones à urbaniser ont été annulées par le tribunal en mars 2026 à la suite d'un recours du préfet du Haut-Rhin, entraînant le reclassement de nos deux zones aU en zones agricoles. Nous avons étudié différentes pistes pour préserver les perspectives de développement de notre commune, mais force est de constater que toute évolution dépendra de la mise en conformité du système d'assainissement et du bon fonctionnement de la station d'épuration de Grentzingen. Tant que ces conditions ne seront pas réunies, il sera difficile d'envisager une reprise de l'urbanisation. La Communauté de Communes du Sundgau a

déposé un recours contre cette décision. Sans faire preuve de pessimisme, je demeure toutefois prudent quant à l'issue de cette procédure.

Ces cent premiers jours ont également été marqués par de nombreuses rencontres. En mairie, dans les rues du village ou lors des diverses manifestations, j'ai pris le temps d'échanger avec beaucoup d'entre vous, d'écouter vos attentes, vos préoccupations, mais aussi tout ce qui fait votre attachement à notre commune. J'ai eu le plaisir de partager des moments particulièrement chaleureux lors des anniversaires de nos aînés, d'un après-midi convivial avec les membres de l'Âge d'Or, toujours riche en souvenirs et en échanges, ainsi que lors des nombreux événements organisés par nos associations.

Avec mon équipe, nous avons également rencontré les responsables des associations locales, afin de mieux comprendre leurs besoins et de leur présenter notre projet pour le village. Ensemble, nous avons lancé une première initiative commune : la retransmission en direct de la Coupe du monde de football cet été. Les premières soirées ont malheureusement rassemblé moins de monde que nous l'espérions. J'avoue avoir été personnellement déçu par cette faible participation, mais nous poursuivons cette aventure avec enthousiasme et espérons vous retrouver nombreux lors des prochaines rencontres pour vivre ensemble de belles émotions sportives et conviviales.

Parmi les réalisations concrètes de ces premiers mois, je souhaite citer :

- La validation de notre Plan Communal de Sauvegarde. Les inondations du 27 juin ont démontré toute la force de la solidarité villageoise. Il est cependant essentiel de disposer d'un cadre d'intervention précis afin d'identifier nos besoins, nos moyens et de réagir efficacement en cas de crise ;*
- L'organisation d'une très belle Fête-Dieu en partenariat avec le Conseil de Fabrique, symbole d'un engagement collectif réussi ;*
- La mobilisation du conseil municipal pour nettoyer et préparer le presbytère avant son inauguration. Un moment simple, convivial et largement partagé qui a rappelé notre profond attachement au patrimoine et à l'identité de notre village ;*
- L'installation de notre boîte à livres, attendue depuis de nombreux mois et superbement décorée par les Crocos Déco.*



Et ce n'est qu'un début. Les prochains mois seront également riches en projets et en rencontres :

- La célébration du centième anniversaire de Mme Jeanne Richart ;*
- Une journée consacrée à la nature et à la biodiversité, avec chantier participatif et ateliers d'information (frelons asiatiques, espèces locales, préservation des milieux naturels...) ;*
- Une session de sensibilisation aux gestes de premiers secours ;*
- La fête des aînés, le 6 décembre 2026 (retenez la date !) ;*
- Un événement dédié aux célébrations de l'Avent.*

Ces cent premiers jours n'ont fait que confirmer une conviction essentielle : c'est ensemble que nous faisons vivre notre commune. Je reste pleinement engagé à vos côtés et j'espère vous retrouver nombreux lors de nos prochaines actions afin de poursuivre, dans un esprit de proximité, d'écoute et d'action, le travail engagé au service de notre village.

Avec toute ma considération Serge Brand

Présentation des conseillers municipaux



*Nguyen Manon, Boullot Anne-Catherine, Feuermann Christelle, Moré Eric,
Turkauf Yannick, Fellmann David, Knoll Pascal, Wagner Émilie, Stoltz Sébastien
Erny Cédric, Eggenspiller Régine, Bingler Stéphanie, Brand Serge, Richart Patrice, Gesser Maryline*

Nguyen Manon, Marié, deux enfants.

Originaire de Fulleren, résident à Roppentzwiller depuis 2015.

Aide-soignante auprès de personnes en situation de handicap depuis 12ans au sein de l'association Marie Pire de Riespach. En attente d'une évolution professionnelle pour devenir infirmière.

Boullot Anne-Catherine, 47ans, mariée, deux enfants, originaire de Saint-Louis. Je suis arrivée à Roppentzwiller en 2014.

Je suis adjointe au rayon fromage à Hyper Sierentz, je me sens bien dans mon travail. J'aime les voyages découvrir nos belles régions de France, et notre village est agréable et paisible à vivre.

Feuermann Christelle, 53 ans, originaire de Muespach, emménager en 2008. Conductrice de machine.

J'accorde une grande importance aux membres de ma famille, ma filleule ainsi que mes amis, aux moments passer avec eux, partager des soirées ensemble et des rires pour créer de bons souvenirs. Je suis une personne simple, l'amitié, la sincérité et le respect sont essentiels pour moi.

J'aime la nature et profiter de la tranquillité qu'elle m'apporte, la pêche est l'une de mes passions. C'est un moment où je peux me ressourcer, et prendre le temps d'apprécier chaque instant.

Moré Eric, 60 ans, agriculteur.

Deuxième mandat de conseiller municipal.

Président de l'association foncière. Ancien sapeur-pompier, membre du Bramahus.

Passionné par la nature et le respect du vivant.

Turkauf Yannick, 50 ans, marié.

Travail en tant que mécanicien automobile.

Troisième mandat de conseiller municipal.

Fellmann David, 53 ans, marié trois enfants.

Originaire et résident à Roppentzwiller.

Travail en tant que responsable de rayon boissons chez Coop Suisse à Münchenstein.

Conseiller Municipal depuis 2020.

Membre de l'APL (association de pêche) de Roppentzwiller.

Knoll Pascal, 58 ans, chauffeur machinisme, habite à Roppentzwiller depuis 1974.

Troisième mandat de conseiller municipal.

Ancien pompier au centre de secours de Waldighoffen.

Wagner Emilie, 30 ans, trois enfants.

Originaire de Courtavon, j'ai emménager en mars 2015 à Roppentzwiller.

Cheffe pâtissière & créatrice de Macarons Bourbon.

Passionnée de la marche, la lecture, la pêche, les balades en quête de vision de gibiers.

Stoltz Sébastien, 52 ans, trois enfants.

Originaire de Hirsingue, j'ai emménagé en 2008.

Travail en tant que responsable de projet de maintenance.

Passionné par le sport et la nature.

Erny Cédric, 46 ans, deux enfants.

Originaire de Mulhouse, dans le Sundgau depuis 2007, habitant Roppentzwiller depuis 2021.

Passionnés de jeu vidéo et de musique électronique.

Gestionnaire de stock en grande distribution depuis 27 ans.

Eggenspiller Régine, Mariée, un enfant.

Retraitée de l'industrie chimique.

Loisirs : le travail

Bingler Stéphanie, 40 ans, maman deux enfants

Travail en tant que vendeuse à Porrentruy. Deuxième mandat d'adjointe au maire.

Secrétaire de l'APL (association de pêche) de Roppentzwiller.

J'aime les moments d'échanges et de partages qu'offre le monde associatif et municipal.

Serge Brand, maire, 57 ans, marié, quatre enfants, associé de recherche dans une compagnie suisse spécialisé dans les maladies rares. Je suis un grand passionné de sport, je suis quelqu'un de toujours très positif, j'ai mille idées par jour et je vais mettre toute mon énergie dans mon mandat de maire pour les concrétiser.

Richart Patrice, 40 ans, marié, deux enfants.

Originaire et résident à Roppentzwiller.

Conseiller municipal depuis 2020, puis adjoint depuis 2026.

Chef d'entreprise agricole à l'EARL Ferme Rrichart Schmidlin.

Vice-président de l'association foncière.

Gesser Maryline, 40 ans,

Originaire et résidente à Roppentzwiller.

Salariée agricole à la Ferme Richart-Schmidlin.

Conseillère municipale depuis 2020. Passionnée par la lecture, le piano, la nature.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 MARS 2026

Sous la présidence de : M. EGGENSPILLER Jean-Claude, maire

Membres présents : M. BRAND Serge et M. KLOCKER Philippe adjoints,

M. KNOLL Pascal, Mme ARTZNER Nadia, M. RICHART Patrice, M. FELLMANN David, M. STOLTZ Sébastien, M. GUTTINGER Raymond, M. TURKAUF Yannick, Mme BACH Sylvia, M. BILGER Michel et Mme GESSER Maryline

Membres absents excusés et représentés : Mme BINGLER Stéphanie donnant procuration à M. BRAND Serge

Secrétaire de séance : Mme LUCARELLI Emmanuelle

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2025
2. URBANISME :
 - 2.1. Liste des autorisations d'urbanisme
 - 2.2. Déclarations d'intention d'aliéner
3. AFFAIRES FINANCIERES : approbation du compte financier unique 2025 et affectation du résultat
4. DIVERS
 - 4.1. PLUi

Monsieur le maire salue l'assemblée et fait part des procurations arrivées en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 18 décembre dernier.

Monsieur Serge BRAND précise aux membres du conseil que dans le cadre de la mission que lui a confié ce dernier de procéder à la comparaison des offres d'Engie et d'EDF Collectivités pour la fourniture en gaz naturel des bâtiments municipaux à compter du 01/02/2026 pour une durée de 36 mois avec un prix fixe du MWh et de l'abonnement annuel, c'est EDF Collectivités qui s'est révélé être le moins cher. Le contrat actant ladite proposition a donc été signé par monsieur le maire.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. URBANISME

2.1 Liste des autorisations d'urbanisme

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme dont les conseillers municipaux ont été destinataires.

2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - DIA

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la DIA qu'il a réceptionnée depuis la dernière réunion et pour laquelle il a renoncé à faire valoir le droit de préemption, dans le cadre de la délégation que lui a confié le conseil municipal :

- N°03/2025 enregistrée le 31/12/2025 concernant le terrain bâti section 2 parcelle n°609/389 au 10, rue de Steinsoultz.

Mme WEISS Tanja en fait l'acquisition.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT : Approbation du compte financier unique 2025

Avant de céder la parole à monsieur Michel BILGER, président de la commission des finances, monsieur le maire rappelle que le compte financier unique (CFU) est le document comptable tenu par le maire et par le comptable du trésor public à la fois. Il remplace le compte administratif et le compte de gestion des années précédentes pour ne former qu'un seul document.

Il rappelle que le budget du lotissement n'a fait l'objet d'aucun mouvement de trésorerie depuis 2023.

Entendu les explications de monsieur Michel BILGER, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, monsieur le maire ayant quitté la salle,

APPROUVE le compte financier unique 2025 du lotissement équilibré en recettes et en dépenses, en fonctionnement comme en investissement, à 221'100,82 €.

3.2. BUDGET PRINCIPAL : Approbation du Compte Financier Unique 2025 et affectation du résultat

Monsieur Michel BILGER indique que la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 139'446,04 € et la section d'investissement un excédent de 416'397,28 € pour l'exercice 2025.

Il rappelle également qu'il n'y avait pas de résultat à reporter en fonctionnement l'an passé et que le résultat antérieur reporté de 2024 s'élève à - 146'030,64 € en section d'investissement.

Par ailleurs, il y a un reste à réaliser de 292'379,44 € de dépenses en section d'investissement pour l'exercice 2025, créant un besoin de financement de 22'012,80 €.

Monsieur le maire quitte la salle.

Entendu les explications de monsieur Michel BILGER, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le compte financier unique 2025 de la commune faisant apparaître un excédent de

139'446,04 € en 2025, un excédent antérieur reporté nul en section de fonctionnement pour l'exercice 2024 et un excédent de 416'397,28 € en 2025 ainsi qu'un déficit antérieur reporté de 146'030,64 € en section d'investissement pour l'exercice 2024 ;

APPROUVE la reprise des restes à réaliser pour un total de 292'379,44 € en dépenses d'investissement ;

AFFECTE la somme de 22'012,80 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* » afin de couvrir au maximum le besoin de financement en section d'investissement et 117'433,24 € au compte 002 « *Résultat de fonctionnement reporté* » du budget primitif 2026.

3.3. VOTE DE CRÉDIT

Afin de pouvoir conserver le site internet de la commune sans interruption, madame Stéphanie BINGLER a dépensé le 30 janvier 2026, sur ses deniers personnels et de façon totalement bénévole, la somme de 288,- € par carte bancaire à l'hébergeur du site à savoir la société Wix.

Au vu de la facture présentée par madame BINGLER,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (madame BINGLER n'ayant pas participé au vote)

DECIDE de lui verser le montant de 288,- € à prélever de l'article 65811 « *Droit d'utilisation – informatique en nuage* ».

4. DIVERS

4.1. PLUi

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée qu'à la suite du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Strasbourg le 9 février 2026, les délibérations d'approbation du PLUi sont partiellement annulées pour le secteur d'Illfurth et pour celui d'Ill et Gersbach sur demande du Préfet du Haut-Rhin.

La conséquence directe de cette décision est que les zones 1AU sont désormais totalement inconstructibles. Pour notre commune, cela concerne les 2 zones prévues pour les lotissements Kechmatt et Uegelsfeld.

Les raisons de cette annulation reposent principalement sur les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement collectif en place. Pour notre secteur, c'est parce qu'il n'y a pas assez de boues qui alimentent notre station d'épuration.

D'où un non-sens incompréhensible : s'il n'y a pas assez de boues pour alimenter la station, pourquoi empêcher les familles de construire et donc d'apporter plus de grain au moulin ?

C'est un coup très dur pour la commune et ce sera une affaire à suivre de près par la prochaine équipe municipale.

La semaine dernière, le président de notre Communauté de Communes ainsi que l'ensemble des maires concernés ont décidé à l'unanimité lors d'une réunion extraordinaire de faire appel de ce jugement avec demande de sursis à exécution de ce dernier et de faire une visite à monsieur le préfet afin de lui faire reconnaître ses erreurs et régler rapidement ce contentieux.

S'il accepte de revenir sur ses décisions parfaitement incompréhensibles, l'affaire pourrait éventuellement se régler dans les 6 mois.

Si en revanche il faut attendre le jugement en appel, le délai sera beaucoup plus long.

4.2. REMERCIEMENTS

Monsieur Serge BRAND fait un point sur les engagements que ses collègues conseillers ont tenu auprès de la commune de Roppentzwiller et les en remercie : monsieur Jean-Claude EGGENSEPILLER qui a servi la commune pendant 31 ans dont 18 en tant que maire, monsieur Michel BILGER qui est en fonction depuis 25 ans dont 19 en tant qu'adjoint, monsieur Philippe KLOCKER qui exerce depuis 1995, donc 31 ans dont 25 ans en tant qu'adjoint, monsieur Pascal KNOLL qui est présent depuis 2014 et se présente aux élections de dimanche prochain, monsieur Raymond GUTTINGER qui a exercé de 1989 à 2014 pour revenir au conseil en 2020.

Il remercie également toute l'équipe actuelle pour le travail fourni au cours de cette mandature et plus particulièrement ceux qui l'accompagne pour envisager la suivante.

Monsieur Jean-Claude EGGENSEPILLER souhaite à son tour remercier toute l'équipe de l'avoir accompagné durant ces 6 années et plus particulièrement les adjoints.

A ceux qui, comme lui, s'arrêtent définitivement d'exercer un mandat municipal et pour certains depuis fort longtemps, il leur souhaite sincèrement de trouver une compensation leur permettant de passer à autre chose tout en les remerciant naturellement pour leur investissement personnel au bénéfice de la chose publique durant toutes ces années.

Et pour ceux qui continuent, de trouver en permanence la motivation et l'envie nécessaires pour travailler dans le but de faire avancer et réussir des projets dans l'intérêt général.

Enfin, la secrétaire donne lecture du message que madame Stéphanie BINGLER lui a envoyé à l'attention de tous les membres du conseil municipal : « Je voudrais juste remercier l'ensemble du conseil municipal pour ces 6 ans passés ensemble. Un grand merci à Jean-Claude EGGENSEPILLER pour ses précieux conseils. Bonne continuation à vous et à dimanche ».

Toutes les questions étant épuisées et plus personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 20h06.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 MARS 2026

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mme BINGLER Stéphanie, Mme BOULLOT Anne-Catherine, M. BRAND Serge, Mme EGGENSPILLER Régine, M. ERNY Cédric, M. FELLMANN David, Mme FEUERMANN Christèle, Mme GESSER Maryline, M. KNOLL Pascal, M. MORE Erick, Mme NGUYEN Manon, M. RICHART Patrice, M. STOLTZ Sébastien, M. TURKAUF Yannick, Mme WAGNER Emilie.

Secrétaire de séance : Mme LUCARELLI Emmanuelle

Le maire sortant : M. EGGENSPILLER Jean-Claude

Ordre du jour :

1. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL
2. ELECTION DU MAIRE
3. DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
4. ELECTION DES ADJOINTS
5. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
6. DELEGATIONS AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS
7. FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS
8. DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS
9. CONSTITUTION DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES
10. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES
11. DIVERS

1. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

La séance s'ouvre sous la présidence de monsieur Jean-Claude EGGENSPILLER maire sortant qui donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 :

Votants : 264

Suffrages exprimés : 225

Bulletins blancs : 17

Bulletins nuls : 22

La liste « *Réunis pour Roppentzwiller* » menée par monsieur Serge BRAND a obtenu 225 suffrages.

Monsieur Jean-Claude EGGENSPILLER installe dans leurs fonctions les 15 conseillers municipaux élus de la liste « Réunis pour Roppentzwiller » conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, il cède la parole à madame Régine EGGENSPILLER membre la plus âgée du conseil qui prend la présidence de séance. Elle constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales est bien remplie.

Avant de procéder à l'élection du maire et des adjoints, les membres du bureau sont désignés :

Assesseurs : Mmes Manon NGUYEN et Emilie WAGNER

Secrétaire : Mme Emmanuelle LUCCARELLI

2. ELECTION DU MAIRE

2.1. Premier tour de scrutin :

Madame Régine EGGENSPILLER invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Elle demande qui propose sa candidature au poste de maire.

Monsieur Serge BRAND propose sa candidature, il n'y a aucune autre candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote, fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe et la dépose dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur Serge BRAND : 14 voix

Monsieur Serge BRAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et prend immédiatement la présidence de la séance conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Serge BRAND remercie le conseil de lui accorder sa confiance, il remercie également les habitants de Roppentzwiller qui se sont déplacés en nombre malgré le changement de mode de scrutin et la candidature unique de sa liste.

Monsieur Serge BRAND remercie également monsieur Jean-Claude EGGENSPIILLER pour ses années au service de la commune, sa bonne gestion qui permet à la nouvelle équipe d'avoir une bonne assise financière pour débiter son mandat. Il le remercie également pour les douze années durant lesquels il a travaillé avec lui et pour les nombreux conseils qu'il lui a prodigués, lui permettant ainsi de prendre sereinement les rênes de la commune.

Sous les applaudissements du conseil municipal monsieur Jean-Claude EGGENSPIILLER quitte la salle.

Il remercie enfin celles et ceux qui se sont engagés avec lui, ici autour de cette table. Il leur rappelle les engagements pris et sa détermination à les tenir. Il compte sur toute l'équipe et dit sa fierté de commencer ce mandat avec eux.

Conformément à l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, il donne lecture de la charte de l' élu local. Une copie sera transmise aux membres à l'issue de la réunion.

3. DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de monsieur Serge BRAND, élu nouveau maire, le conseil municipal doit fixer le nombre d'adjoints qui composeront le bureau avec lui-même. Monsieur le maire indique qu'en application des articles L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum pour notre commune.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints mais il propose de réduire ce nombre à 2 pour respecter l'une de nos promesses de campagne à savoir une bonne gestion de nos finances. Il y aura toujours la possibilité de prendre une nouvelle délibération pour créer un troisième poste d'adjoint si cela est nécessaire.

Entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

FIXE le nombre d'adjoints à : 2

4. ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le maire rappelle que depuis mars 2026, quelle que soit la taille de la commune, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales). L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/1er adjoint et le 1er adjoint peut donc être du même sexe que le maire. Les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales).

4.1. Premier tour du scrutin :

Monsieur le maire demande s'il y a une liste candidate aux postes d'adjoints.

Mme Stéphanie BINGLER et M. Patrice RICHART posent leur candidature commune.

Le vote a lieu sous la même forme que pour l'élection du maire et sous sa présidence.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

La liste conjointe de madame Stéphanie BINGLER et de monsieur Patrice RICHART obtient 13 voix, et est par conséquent élue et immédiatement installée. Madame Stéphanie BINGLER et monsieur Patrice RICHART remercient le conseil municipal pour leur confiance.

5. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a la possibilité de lui déléguer directement un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par monsieur le maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal.

Il précise que lors du précédent mandat, les délégations d'exercer les droits de préemption en vertu des articles L. 213-3 et L. 214-1 du code de l'urbanisme (afin de pouvoir retourner les déclarations d'intention d'aliéner dans les meilleurs délais aux notaires), de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes, et de signer les marchés publics inférieurs à 5'000,- € HT., avaient été confié au maire.

Dans un souci de favoriser une administration communale efficiente, il suggère que le conseil municipal lui attribue les mêmes délégations.

Entendu les explications de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE pour la durée du présent mandat, de confier à monsieur le maire les délégations suivantes :

- exercer les droits de préemption en vertu des articles L. 213-3 et L. 214-1 du code de l'urbanisme, afin de pouvoir retourner les DIA dans les meilleurs délais aux notaires ;
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- signer tous les marchés publics inférieurs à 5'000,- € HT.

6. DELEGATIONS AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS

Monsieur le maire indique que monsieur Patrice RICHART aura à sa charge les questions relatives à la gestion du patrimoine de la commune et des commissions extra-villageoises, madame Stéphanie BINGLER aura à sa charge la gestion des finances, madame Régine EGGENSPILLER sera responsable de la commission des aînés, monsieur Yannick TURKAUF aura la charge de la commission urbanisme et monsieur Cédric ERNY s'occupera de la commission jeunesse et communication.

Par ailleurs, chaque adjoint aura délégation de signature concernant les documents d'état civil, le suivi des réunions de chantier et les documents financiers.

Monsieur le maire prendra un arrêté détaillant les délégations de chaque adjoint.

7. FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La loi du 22 décembre 2025, portant création d'un statut local, a instauré la revalorisation du montant maximal des indemnités de fonctions des maires et de leurs adjoints dans les communes de moins de 20 000 habitants (hausse de 4 à 10 % selon les strates). Les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont, en principe, exercées à titre gratuit (article L. 2123-17 du CGCT). Toutefois, pour compenser les contraintes liées à l'exercice du mandat, les articles L. 2123-18 et suivants du CGCT prévoient l'application d'un régime indemnitaire pour les élus exerçant certaines fonctions. Selon les dispositions de l'article L. 2123-20-1 du CGCT, lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire sont fixées par délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6531 du budget primitif 2026 et suivants.

Entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal à 12 voix pour et 3 abstentions (vote à main levée)

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux maximal de 44,3 % de l'indice 1027 correspondant à la strate de population comprise entre 500 à 999 habitants ;

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire au taux maximal de 11,77 % de l'indice 1027 correspondant à la strate de population comprise entre 500 à 999 habitants ;

PREVOIT les crédits nécessaires au compte 6531 du budget primitif 2026 et suivants ;

DIT que le versement des indemnités interviendra dès la prise de fonction du maire et des adjoints au maire, soit le 22/03/2026.

8. DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur le maire indique qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, les communes doivent procéder à la désignation de leurs représentants au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale ou d'autres organismes extérieurs.

8.1. Intercommunalité : communauté de communes Sundgau

A partir des élections de mars 2026 le délégué de la communauté des communes Sundgau pour notre commune est élu en même temps que le conseil municipal. Sur notre liste le candidat désigné délégué à l'intercommunalité est monsieur Serge BRAND.

Le conseil municipal doit cependant décider du suppléant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DESIGNE madame Stéphanie BINGLER déléguée suppléante de l'intercommunalité.

8.2. SIAS BDRW

Conformément aux statuts du SIAS BDRW qui gère nos affaires scolaires, le comité syndical est composé de trois délégués par commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DESIGNE madame Stéphanie BINGLER, madame Anne-Catherine BOULLOT et madame Manon NGUYEN en tant que délégués du SIAS.

Pour les autres organismes extérieurs, à la suite d'une suggestion de monsieur Patrice RICHART, monsieur le maire propose de créer une commission des affaires extra-villageoises dans laquelle chaque délégué titulaire d'une ramification de cette commission pourra être le suppléant du délégué titulaire d'une autre ramification. Ainsi chaque membre sera délégué suppléant de toutes les commissions extra-villageoises.

Le conseil municipal accepte la proposition.

8.3. SIGFRA

Conformément aux statuts du SIGFRA, notamment à son article 8-1, le comité syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune. Monsieur le maire invite donc l'assemblée à désigner les délégués requis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DESIGNE monsieur Patrice RICHART en tant que délégué titulaire

8.4. Syndicat mixte de l'III

Conformément à l'article 5 des statuts du syndicat mixte de l'III, le comité syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune pour la compétence non-GEMAPI, la compétence GEMAPI étant du ressort des délégués communautaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DESIGNE monsieur Erick MORE en tant que délégué titulaire

8.5. Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux – Brigade verte

Conformément aux statuts du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux, le comité syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DESIGNE monsieur Erick MORE tant que délégué titulaire

8.6. Territoire Energie d'Alsace

Conformément à l'article 6 des statuts du syndicat, la commune doit désigner un seul délégué.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DESIGNE monsieur Sebastien STOLTZ en tant que délégué titulaire.

8.7. G.I.C. (Groupement d'intérêt Cynégétique) du Landskron

Conformément aux statuts du GIC, la commune doit désigner un seul délégué.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DESIGNE madame Emilie WAGNER en tant que délégué titulaire.

9. CONSTITUTION DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

9.1. Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales est chargée du contrôle de la régularité des listes électorales, tant en matière d'inscriptions que de radiations.

Elle est composée de trois membres : un conseiller volontaire, un délégué de l'administration désigné par le préfet et un autre désigné par le président du Tribunal de Grande Instance. Ils sont nommés pour 3 ans.

Monsieur Serge BRAND se propose comme représentant de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DESIGNE monsieur Serge BRAND comme délégué de la commune dans la commission de contrôle des listes électorales

9.2. Commission d'appel d'offres

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que la passation d'un marché public est soumise à des règles de procédure et à des règles de publicité.

Au-delà de certains seuils, variables selon l'objet du marché (travaux, fourniture ou service), la constitution d'une commission d'appel d'offres est obligatoire. Ses membres, au nombre de 4 pour la commune de Roppentzwiller, peuvent être désignés, soit dès l'installation du conseil municipal pour la durée du mandat (CAO permanente), soit en fonction des besoins.

Monsieur le maire propose de voter la constitution d'une commission d'appel d'offres permanente immédiatement et demande s'il y a des candidats.

Madame Stéphanie BINGLER, Monsieur Erick MORE, Monsieur Patrice RICHART et Monsieur Yannick TURKAUF se portent candidats.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DESIGNE Monsieur Patrice RICHART, Mme Stéphanie BINGLER, Mr Erick MORE et Monsieur Yannick TURKAUF délégués la commission communale d'appel d'offres

9.3. Commission communale des impôts direct

Les formulaires pour la mise en place de la Commission communales des impôts direct n'étant pas encore en ligne, cela est prévu le 30 mars, le choix des commissaires de cette commission sera fait lors du prochain conseil municipal.

10. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le maire précise que lors de l'installation du conseil municipal, il est procédé au renouveau des commissions communales. La première personne citée dans chaque commission sera responsable de celle-ci, à savoir :

Commission finances (budget communal, décisions financières, économies,

Mme BINGLER Stéphanie, Mme BOULLOT Anne-Catherine, Mme EGGENSEPILLER Régine, Mme FEUERMANN Christèle, M. RICHART Patrice et M. STOLTZ Sébastien

Commission attractivité (bâtiments communaux, voirie, éclairage public, futurs projets)

M. RICHART Patrice, Mme BINGLER Stéphanie, M. FELLMANN David, M. KNOLL Pascal, M. MORE Erick et M. TURKAUF Yannick

Commission urbanisme (PLUi, permis et autorisations travaux, lien avec le PETR)

M. TURKAUF Yannick, M. MORE Erick, M. RICHART Patrice

Commission cohésion (association, événements culturels et sportif, accompagnement des entreprises et sécurité)

M. BRAND Serge, Mme BINGLER Stéphanie, Mme BOULLOT Anne-Catherine, Mme GESSER Maryline, M. KNOLL Pascal et Mme WAGNER Emilie.

Commission communication et jeunesse (page Facebook, site communal, fil de l'III et actions pour la jeunesse)

M. ERNY Cédric, Mme GESSER Maryline, Mme NGUYEN Manon et Mme WAGNER Emilie

Commission des aînés

Mme EGGENSPILLER Régine, Mme BINGLER Stéphanie et Mme GESSER Maryline

Commission affaires religieuses (conseil de fabrique, église, presbytère et cimetières)

M. BRAND Serge, M. FELLMANN David, Mme FEUERMANN Christèle et Mme GESSER Maryline,

Commission affaire extra villageoise (Brigades vertes Territoire énergie d'Alsace, ONF Syndicat de l'III GIC Landskron et SIGFRA)

M. RICHART Patrice, Mme BINGLER Stéphanie, M. MORE Erick, M. STOLTZ Sébastien

11. DIVERS

11.1. Réunion du conseil municipal

M. Sébastien STOLTZ demande s'il sera possible de fixer un jour dans la semaine pour réunir le conseil municipal. Après discussion les membres du conseil décident de fixer les jours de réunion du conseil municipal aux lundis ou mercredis soirs à 19h45. En cas de besoin urgent les réunions pourront se faire un autre jour.

11.2 Prochaine réunion du conseil municipal

La prochaine réunion sera consacrée au budget et au vote des taux d'imposition. Afin de laisser le temps à la commission des finances et aux nouveaux membres de découvrir le fonctionnement du budget monsieur le maire fixe la prochaine réunion au 13 avril 2026 à 19h45.

Toutes les questions étant épuisées, monsieur le maire lève la séance à 11h10.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 AVRIL 2026
--

Sous la présidence de : M. BRAND Serge, maire

Membres présents : Mme BINGLER Stéphanie et M. RICHART Patrice, adjoints ;

Mme EGGENSPILLER Régine, M. MORE Erick, M. KNOLL Pascal, M. FELLMANN David, M. STOLTZ Sébastien, M. TURKAUF Yannick, Mme BOULLOT Anne-Catherine, M. ERNY Cédric, Mme GESSER Maryline, Mme NGUYEN Manon et Mme WAGNER Emilie.

Membre absent excusé et représenté : Mme FEUERMANN Christèle donnant procuration à M. BRAND Serge.

Secrétaire de séance : Mme LUCARELLI Emmanuelle.

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux de séance des 10 et 22 mars 2026

2. URBANISME

2.1. Liste des autorisations d'urbanisme

2.2. Déclarations d'intention d'aliéner

3. PERSONNEL COMMUNAL : jobs d'été 2026

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1. Vote du budget annexe du lotissement 2026

4.2. Budget communal :

4.2.1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

4.2.2. Subventions 2026 aux associations locales

4.2.3. Vote du budget principal 2026

5. DISTINCTIONS

6. CCID

7. LOCATION DES APPARTEMENTS DU PRESBYTERE

8. DIVERS

Monsieur Serge BRAND salue l'assemblée et fait part de la procuration arrivée en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Puisque le règlement intérieur stipule qu'à chaque séance de conseil municipal il y a obligation de désigner un ou une secrétaire de séance, monsieur le maire propose que madame Emmanuelle LUCARELLI occupe cette fonction pour la réunion de ce soir. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

1.1 De la séance du 10 mars 2026

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 10 mars dernier par les 8 membres présents ayant assisté à cette séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 10 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents concernés.

1.2 De la séance du 22 mars 2026

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 22 mars dernier.

Madame Régine EGGENSPILLER demande des éclaircissements quant au dernier paragraphe de la page 11 du compte-rendu, à savoir la partie commençant par « Pour les autres organismes extérieurs, » et finissant par « ...commissions extra-villageoises ». De ce fait, elle précise qu'aucun délégué suppléant n'a été nommément désigné aux points 8.3 à 8.7 et demande si cela ne risque pas d'être souligné lors du contrôle de légalité de la préfecture.

Monsieur le maire lui explique que tout délégué titulaire d'une des ramifications de la commission extra-villageoise pourra être délégué suppléant d'une autre ramification. Ainsi, par exemple, monsieur. Patrice RICHART peut très bien demander à monsieur Éric MORÉ, mais aussi à monsieur Sébastien STOLTZ ou madame Émilie WAGNER de pallier à son absence lors d'une réunion du SIGFRA.

Il est proposé de vérifier la législation en la matière et il est dit qu'en cas d'irrégularité, celle-ci sera très rapidement corrigée.

Enfin, madame Régine EGGENSPILLER souligne également qu'à l'élection du maire, a majorité absolue indiquée est de 8 alors que celle de l'élection des adjoints est de 7.

Monsieur le maire lui explique que la majorité absolue se calcule en fonction du nombre de voix exprimées donc une fois déduction faite des bulletins blancs ou nuls. Or ce nombre n'était pas le même selon le vote en question, ce qui a changé le nombre à atteindre pour obtenir la majorité absolue. Madame Régine EGGENSPILLER est satisfaite de l'explication apportée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 22 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. URBANISME

2.1 Liste des autorisations d'urbanisme

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme dont les conseillers municipaux ont été destinataires.

2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - DIA

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la DIA qu'il a réceptionnée depuis la dernière réunion et pour laquelle il a renoncé à faire valoir le droit de préemption, dans le cadre de la délégation que lui a confié le conseil municipal :

- N°1/2026 enregistrée le 27/03/2026 concernant le terrain non bâti section 2 parcelle n°292 rue de Vieux-Ferrette.
M. Enzo TURKAUF en fait l'acquisition.

3. PERSONNEL COMMUNAL : jobs d'été 2026

Comme il est de tradition depuis bon nombre d'années, monsieur le maire propose de renouveler l'embauche de jeunes dans le cadre de jobs d'été dans les mêmes conditions que l'année 2025, à savoir de 7 heures à 12 heures, du lundi au vendredi, soit 25 heures par semaine.

Trois postes sont à pourvoir :

Deux au service technique et un au secrétariat avec madame Emmanuelle LUCARELLI.

Comme chaque année, les candidatures seront tirées au sort si nous avons davantage de demandes que de postes à pourvoir.

S'il y avait tirage au sort, celui-ci se fera officiellement en séance de conseil municipal.

Le dernier délai de réception en mairie des candidatures est fixé au lundi 18 mai 2026.

Les jeunes devront avoir 16 ans révolus à la date de démarrage de leur contrat.

L'information sera mise en ligne sur le site internet de la commune et publiée au tableau d'affichage de la mairie.

Les jeunes devront prendre en charge l'achat de leurs vêtements de travail. La commune fournira les équipements de sécurité à ceux qui seront affectés au service technique et notamment les gilets qu'ils devront porter en permanence.

Entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, alinéa 2 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

DÉCIDE DE CRÉER 2 postes d'adjoints techniques territoriaux saisonniers non titulaires et 1 poste d'adjoint administratif territorial saisonnier non titulaire, tous trois à raison de 25 heures de service hebdomadaire d'une durée de 2 semaines chacun ;

DIT qu'ils effectueront les tâches suivantes :

- Au service technique : tous travaux d'entretien extérieur (rues, espaces verts, ...) et tous travaux de maintenance hors électricité ;
- Au secrétariat : tous travaux divers de secrétariat général ainsi qu'archivage et tri ;

DIT que les adjoints techniques et administratifs saisonniers seront rémunérés sur la base de traitement d'un adjoint territorial 1^{er} échelon, soit indice brut 367 - indice majoré 366 ;

DIT que les horaires de travail seront ceux appliqués le matin au service technique ;

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget primitif 2026 ;

CHARGE monsieur le maire ou son représentant de nommer les personnes répondant aux critères des postes créés ;
AUTORISE en conséquence monsieur le maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement.

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1. Vote du budget annexe du lotissement 2026

Madame Stéphanie BINGLER rappelle aux membres de l'assemblée que le budget annexe du lotissement présente quelques particularités par rapport au budget communal, notamment du fait qu'il se vote hors taxes.

Aucune opération n'étant prévue sur ce budget cette année encore, elle propose de se contenter d'inscrire les écritures obligatoires liées aux stocks.

Elle rappelle que la proposition de budget 2026 qui va être soumise au vote a été élaborée en discussion avec la commission des finances en date du 08/04/2026.

Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le budget annexe 2026 qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement à

221'100,82 €

4.2. Budget communal

4.2.1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les taux appliqués en 2025, précise que le produit fiscal effectivement encaissé en 2025 pour les taxes directes locales se montait à 254'637.- €, procède à la lecture des nouvelles bases d'imposition des différentes taxes et donne le montant du produit fiscal à taux constants attendu pour 2026 :

	Taux 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produit à taux constants
TF Bâti	27,75	854 600	27,75	237 152
TF n/ bâti	64,70	15 800	64,70	10 223
TH	16,33	46 100	16,33	7 528
TOTAL :				254 903

Monsieur le maire propose de maintenir les taux de 2025 pour l'année 2026.

Monsieur le maire explique ensuite qu'à ce produit s'ajoutent 2'251.- € d'allocations compensatrices, mais se déduisent 7'731.- € de FNGIR, portant le produit fiscal total attendu pour l'année 2026 à 249'423.- €. De plus, le montant des attributions de compensation provisoire est annoncé cette année encore à 193'981.- €.

Entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

VOTE les taux d'impositions suivants pour l'année 2026 :

- ✓ Taxe foncière bâti : 27,75 %
- ✓ Taxe foncière non bâti : 64,70 %
- ✓ Taxe d'habitation : 16,33 %

AFFECTE le produit fiscal attendu d'un montant global de 254'903.- € au compte 73111 "*Taxes foncières et d'habitation*", les allocations compensatrices d'un montant de 2'251 € au compte 74833 "*Etat – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières*", la déduction de 8'400.- € de FNGIR au compte 739221 (dont 7'731.- € pour cette année et le reste en régularisation de 2024) et les attributions de compensation pour un montant de 193'981.- € au compte 73211 "*Attributions de Compensation*" du budget primitif 2026.

4.2.2. Subventions 2026 aux associations locales

La commission des finances propose de maintenir le versement annuel alloué à chaque association du village à 250.- €.

Entendu cette explication, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

OCTROIE une subvention aux associations communales suivantes :

- 250.- € pour l'amicale des Sapeurs-Pompiers
- 500.- € pour l'APL pour rattraper l'année dernière qui avait été sollicitée mais non honorée
- 1'000.- € correspondant aux 4 sections de l'ACL
- 250.- € pour la JAS
- 250.- € pour l'association Bramahus
- 250.- € pour l'association Elsass Schweitzer Klika

Soit, un total de 2'500.- € au compte 65748 "*Subventions de fonctionnement aux associations*" du budget primitif 2026 ;

DÉCIDE de procéder au versement des subventions aux associations communales dès le 1^{er} semestre 2026 après présentation du compte-rendu de leur assemblée générale pour preuve d'activité.

4.2.3. Vote du budget principal 2026

Madame Stéphanie BINGLER propose d'aborder la section de fonctionnement chapitre par chapitre avec précision du montant de chaque article, puis de la section d'investissement et de répondre aux questions éventuelles des membres du conseil au fur et à

mesure de la présentation. Elle rappelle que la proposition de budget primitif 2026 qui va être soumise au vote a été élaborée en concertation avec la commission des finances en date du 08/04/2026.

Section de fonctionnement :

Chapitre 011 :

Comme tous les ans, monsieur le maire indique que les services fiscaux demandent au conseil municipal de préciser l'utilisation des crédits prévus au compte 6232 « *Fêtes et cérémonies* ».

Après concertation, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de la commission des finances

DIT que les crédits affectés au compte 6232 "*Fêtes et cérémonies*" pour un montant de 15'000.- € sont répartis comme suit :

- achat de boissons et de produits alimentaires lors des différents événements et fêtes officielles : 2'500.- €
- fourniture de paniers garnis ou fleuris et autres présents dans le cadre des grands anniversaires et autres occasions : 2'500.- €
- achat pour la fête de Noël des aînés : 5'000.- €
- inauguration du presbytère : 5'000.- €

Chapitre 012 "Charges de personnel" : madame Stéphanie BINGLER propose de prévoir des fonds légèrement plus élevés que ceux de l'an passé.

Chapitre 65 – Compte 65568 "Contributions aux organismes de regroupement" : madame Stéphanie BINGLER propose d'inscrire 36'300.- € pour la participation au fonctionnement du SIAS et 7'400.- € pour payer le deuxième tiers de l'arriérés des couts de fonctionnements de la piscine de Ferrette datant de 2016.

- **Compte 65748** : madame Stéphanie BINGLER précise que les subventions aux associations s'élèvent à 4'360,- € sur proposition de la commission des finances et sont réparties de la façon suivante :

	BP 2025	Réalisations	Propositions
Subventions de fct aux associations	3800	2560	4360
Subventions votées en cours d'année	300	550	300
Subv. Jeunes licenciés karaté	200	200	200
Subv. Jeunes licenciés escrime	200	200	200
Subv. G.A.S. Haut-Rhin	360	360	360
Subv. École alsac. Chiens guides aveugles	80		100
Subv. PLURIELS	100		0
CARITAS			100
EPAHD Waldig			100
Subv. Comité Déptal Ligue contre le cancer	150		100
Subv. Assoc. Mieux Vivre St Morand	80		100
Subv. Assoc. Amis Pers. âgées Luppach	80		100
Subv. Prévention Routière	50		0
Subv. A.F.S.E.P.	50		100
Subv. Assoc. Rég. Aide handicapés moteur	50		0
Subv. Assoc. Delta Revie	100		100
Subv. Associations communales*	2000	1250	2500

Après concertation, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette répartition des subventions au compte 65748.

Chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections" : 7'200.- € sont proposés pour l'amortissement sur 15 ans de l'installation photovoltaïque de la salle polyvalente (jusqu'en 2027).

- Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 "Produit des services du domaine et ventes diverses" : les prévisions sont à la baisse cette année par rapport à l'année 2025, notamment du fait de la baisse des ventes de bois.

Chapitre 73 "Impôts et taxes" : tout comme l'an passé, les chiffres sont quelque peu à la baisse cette année au vu de la baisse des bases prévisionnelles, notamment celle de la taxe d'habitation.

Chapitre 74 "Dotations et participations" : les dotations sont en baisse depuis plusieurs années maintenant, autant anticiper.

Chapitre 75 "Autres produits de gestion courante" : cette fois, c'est une hausse due notamment au fait que nous pouvons espérer un plus gros remboursement de la part du Ministère de la Justice quant aux loyers de l'appartement placé sous scellés et du remboursement de frais d'avocat par Groupama.

Section d'Investissement :

Madame Stéphanie BINGLER précise que les montants proposés pour la section d'investissement incluent les restes à réaliser et représentent donc le montant cumulé à inscrire à chaque compte :

- cpte 2031-36 : maîtrise d'œuvre presbytère : 30'000.- € ;
- cpte 20415881 : 2'650.- € de participation à l'investissement du SIAS
- cpte 2111 - ONA : 4'000.- € pour la rue des Prés
- cpte 21316 – Cimetière : 1'900.- € pour la confection de la plaque « Jardin du souvenir »
- cpte 21318-36 : travaux presbytère : 300'000.- €
- cpte 21318 – ONA : bâtiments communaux divers : 55'990.- €
- cpte 2151 - ONA : 120'000.- € en prévision des travaux de réfection des rues communales
- cpte 2188 – ONA : machines/outils atelier : 2'000.- €
- cpte 21848 : 1'250.- € pour l'acquisition d'un standard téléphonique pour la mairie
- cpte 1641 : remboursement des prêts : 135'000.- €

Madame Stéphanie BINGLER présente à présent le détail des recettes d'investissement envisagées pour 2026.

Au compte 10222, sont prévus 30'000.- € au titre du F.C.T.V.A. (sur investissements de l'exercice 2025) ainsi que 2'262,32.- € au compte 10226 au titre de la taxe d'aménagement.

Au chapitre 040 "*Opérations d'ordre de transfert entre sections*" : 7'200.- € sont proposés pour l'amortissement de l'installation photovoltaïque de la salle, montant identique au montant prévu dans le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Les subventions attendues pour les travaux du presbytère sont inscrites pour un montant de 120'000.- € au chapitre 13 et il est rappelé qu'il ressort du CFU voté le 10 mars 2026 que 270'366,64 € sont inscrits au compte 001 *Excédent antérieur reporté* et 22'012,80 € au compte 1068 *Excédent de fonctionnement capitalisé*.

Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le budget primitif 2026 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :	703'868,24 €
- Section d'investissement :	652'790,00 €

5. DISTINCTIONS

5.1 Maire honoraire

Monsieur le maire propose de nommer maire honoraire de la commune son prédécesseur monsieur Jean-Claude EGGENSPILLER qui a exercé des fonctions municipales pendant une durée totale de 31 années dont 18 années comme maire, répondant ainsi aux conditions prévues à l'article L.2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'octroi de l'honorariat.

Il rappelle que l'honorariat est conféré par le préfet, sous la forme d'un arrêté préfectoral, après vérification des conditions légales. Monsieur Jean- Claude EGGENSPILLER a cessé les fonctions de maire en date du 15 mars 2026, et n'a fait l'objet d'aucune condamnation entraînant l'inéligibilité, conformément aux conditions réglementaires en vigueur.

Le titre de maire honoraire est une marque de reconnaissance pour services rendus à la commune. Il n'offre ni argent, ni pouvoir, mais il confère une légitimité symbolique et une forme de prestige local.

Entendu les explications de monsieur le maire et après en avoir débattu, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et une abstention

DECIDE de solliciter officiellement monsieur le préfet du département du Haut-Rhin afin qu'il confère à monsieur Jean Claude EGGENSPILLER le titre de maire honoraire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHARGE monsieur le maire de transmettre la présente délibération à monsieur le préfet du département du Haut-Rhin, accompagnée des documents requis, à savoir, la copie de la pièce d'identité de l'intéressé, et les justificatifs des périodes de mandats exercés (tableaux des conseils municipaux, arrêtés d'installation...).

DIT que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, affichée conformément aux règles en vigueur et notifiée à l'intéressé.

5.2 Médaille d'honneur échelon Vermeil pour monsieur Jean-Claude EGGENSPILLER

Monsieur le maire propose de nommer maire honoraire de la commune son prédécesseur monsieur Jean-Claude EGGENSPILLER qui a exercé des fonctions municipales pendant une durée totale de 31 années dont 18 années comme maire, répondant ainsi aux conditions prévues à l'article L.2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'octroi de l'honorariat.

Il rappelle que l'honorariat est conféré par le préfet, sous la forme d'un arrêté préfectoral, après vérification des conditions légales. Monsieur Jean-Claude EGGENSPILLER a cessé les fonctions de maire en date du 15 mars 2026, et n'a fait l'objet d'aucune condamnation entraînant l'inéligibilité, conformément aux conditions réglementaires en vigueur.

Le titre de maire honoraire est une marque de reconnaissance pour services rendus à la commune. Il n'offre ni argent, ni pouvoir, mais il confère une légitimité symbolique et une forme de prestige local.

Entendu les explications de monsieur le maire et après en avoir débattu, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et une abstention

DECIDE de solliciter officiellement monsieur le préfet du département du Haut-Rhin afin qu'il confère à monsieur Jean Claude EGGENSPILLER le titre de maire honoraire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHARGE monsieur le maire de transmettre la présente délibération au préfet, accompagnée des documents requis, à savoir, la copie de la pièce d'identité de l'intéressé, et les justificatifs des périodes de mandats exercés (tableaux des conseils municipaux, arrêtés d'installation...).

DIT que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, affichée conformément aux règles en vigueur et notifiée à l'intéressé.

5.3. Médaille d'honneur échelon Vermeil pour monsieur Philippe KLOCKER

Monsieur le maire rappelle que monsieur Philippe KLOCKER a servi la commune pendant 31 années en qualité d' élu municipal comme adjoint au maire, manifestant un engagement exemplaire et un dévouement constant au service de la collectivité, conformément à l'esprit des dispositions encadrant la médaille. Les années d'exercice des mandats électifs locaux sont pleinement prises en compte pour l'attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale. Les conditions requises pour l'échelon Vermeil (30 ans) étant satisfaites, il est proposé au conseil municipal de solliciter officiellement la préfecture pour que cette distinction lui soit attribuée lors de la prochaine promotion (1er janvier ou 14 juillet selon la procédure préfectorale). Entendu les explications de monsieur le maire et après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

EMET un avis favorable à la demande d'attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale – Échelon Vermeil pour monsieur Philippe KLOCKER, en reconnaissance de ses 31 ans de services en qualité d'adjoint au maire.

CHARGE monsieur le maire de transmettre à monsieur le préfet du Haut-Rhin les documents nécessaires à l'instruction de la demande, à savoir la présente délibération, le formulaire officiel de demande de médaille, les pièces justificatives relatives aux mandats exercés (tableaux des conseils municipaux, arrêtés d'installation, etc.) et la copie de la pièce d'identité de l'intéressé.

DIT que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, affichée conformément aux règles en vigueur et notifiée à l'intéressé.

5.4. Médaille d'honneur échelon Vermeil pour monsieur Raymond GUTTINGER

Monsieur le maire rappelle que monsieur Raymond GUTTINGER a servi la commune pendant 31 années en qualité d' élu municipal comme conseiller municipal, manifestant un engagement exemplaire et un dévouement constant au service de la collectivité, conformément à l'esprit des dispositions encadrant la médaille. Les années d'exercice des mandats électifs locaux sont pleinement prises en compte pour l'attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale. Les conditions requises pour l'échelon Vermeil (30 ans) étant satisfaites, il est proposé au conseil municipal de solliciter officiellement la Préfecture pour que cette distinction lui soit attribuée lors de la prochaine promotion (1er janvier ou 14 juillet selon la procédure préfectorale). Entendu les explications de monsieur le maire et après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

EMET un avis favorable à la demande d'attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale – Échelon Vermeil pour monsieur Raymond GUTTINGER, en reconnaissance de ses 31 ans de services.

CHARGE monsieur le maire de transmettre à monsieur le préfet du Haut-Rhin les documents nécessaires à l'instruction de la demande, à savoir la présente délibération, le formulaire officiel de demande de médaille, les pièces justificatives relatives aux mandats exercés (tableaux des conseils municipaux, arrêtés d'installation, etc.) et la copie de la pièce d'identité de l'intéressé.

DIT que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, affichée conformément aux règles en vigueur et notifiée à l'intéressé.

5.5. Médaille d'honneur échelon Argent pour monsieur Michel BILGER

Monsieur le maire rappelle que monsieur Michel BILGER a servi la commune pendant 25 années en qualité d' élu municipal, dont 19 années comme adjoint au maire, manifestant un engagement exemplaire et un dévouement constant au service de la collectivité, conformément à l'esprit des dispositions encadrant la médaille. Les années d'exercice des mandats électifs locaux sont pleinement prises en compte pour l'attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale. Les conditions requises pour l'échelon Argent (20 ans) étant satisfaites, il est proposé au conseil municipal de solliciter officiellement la préfecture pour que cette distinction lui soit attribuée lors de la prochaine promotion

Entendu les explications de monsieur le maire et après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

EMET un avis favorable à la demande d'attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale – Échelon Argent pour monsieur Michel BILGER, en reconnaissance de ses 25 ans de services dont 19 ans en qualité d'adjoint au maire.

CHARGE monsieur le maire de transmettre à monsieur le préfet du Haut-Rhin les documents nécessaires à l'instruction de la demande, à savoir la présente délibération, le formulaire officiel de demande de médaille, les pièces justificatives relatives aux mandats exercés (tableaux des conseils municipaux, arrêtés d'installation, etc.) et la copie de la pièce d'identité de l'intéressé.

DIT que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, affichée conformément aux règles en vigueur et notifiée à l'intéressé.

6. CCID (COMMISSION COMMUNALES DES IMPÔTS DIRECTS)

Monsieur le maire explique que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée, dans les communes de moins de 2'000 habitants, de sept membres, à savoir le maire ou l'adjoint délégué et six commissaires. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées.

Le conseil municipal, sur proposition de monsieur le maire et à l'unanimité des membres présents et représentés

PROPOSE de désigner les membres de la commission finances comme membres titulaires de la CCID à la DDFiP, à savoir :

Titulaires :

BINGLER Stéphanie	14, rue des Ecole	WALDIGHOFFEN	TF
BOULLOT Anne-Catherine	107, rue de l'Usine	ROPPENTZWILLER	
EGGENSPILLER Régine	1A, rue Principale	ROPPENTZWILLER	TF
FEUERMANN Christèle	116, rue du Moulin	ROPPENTZWILLER	
RICHART Patrice	151, rue de Waldighoffen	ROPPENTZWILLER	TF
STOLTZ Sébastien	132, Grand'Rue	ROPPENTZWILLER	TF

CHARGE monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFiP) de désigner les autres membres de la CCID

7. LOCATION DES APPARTEMENTS DU PRESBYTERE

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée la délibération qui avait été prise le 11 mars 2025 et qui fixait une fourchette de loyer pour chacun des logements créés au presbytère à la demande du ministère de la rénovation énergétique et de la cohésion des territoires demande à la commune dans le cadre de la demande de subvention au titre du fonds vert.

Les travaux de rénovation seront finis sous peu de temps et l'inauguration aura lieu le mois prochain. Les invitations seront envoyées aux organismes co-financeurs, aux entreprises attributaires des marchés, ainsi qu'au conseil de fabrique et à l'évêché.

Monsieur le maire propose de fixer les loyers à 620,- € pour l'appartement type F 2 et 950,- € pour l'appartement type F4. Il propose également de se faire assister par l'agence immobilière Le Rosenberg de Ferrette pour les démarches, puisque celle-ci assiste la commune depuis plusieurs années.

Entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le loyer du logement de type 2 pièces sis au rez-de-chaussée à 620,- € mensuels et le loyer du grand logement avec terrasse à l'étage entre 950,- € mensuels

CHARGE monsieur le maire de prendre l'attache de l'agence immobilière Rosenberg Immobilier de Ferrette pour cette opération

DIT que les crédits seront inscrits au compte 752 "Revenus des immeubles" du budget primitif 2026.

8. DIVERS

8.1. Compte rendu réunion commissions des aînés

Madame Régine EGGENSPILLER expose les projets de la commission des aînés qui s'est réunie le 26 mars 2026, tant en matière de grands anniversaires qu'en matière d'organisation du prochain repas des aînés, fixé au 6 décembre 2026.

8.2. Compte rendu commission jeunesse

Monsieur Cédric ERNY expose les points discutés en commission jeunesse et communication lors de sa réunion du 31 mars 2026. Communication : le Fil de l'III sera rendu plus attractif et plus ludique pour tous. Il sera retravaillé dès le mois de mai 2026. Les deux premiers de cette mandature seront à nouveau distribués à l'ensemble de la population.

Jeunesse : des investigations auront lieu courant du mandat en cours pour améliorer l'aire de jeux existante et plusieurs idées pour intéresser les jeunes du village sont évoquées.

Un projet de diffusion en direct à la salle polyvalente de certains matchs de la coupe du monde de football 2026 est également à l'étude.

8.3 Compte rendu commission des affaires religieuses

M. Serge BRAND explique qu'un écriteau indiquant le jardin du souvenir va être installé.

8.4 Compte rendu conseil d'école et SIAS

Madame Stéphanie BINGLER expose que le 9 avril 2026 le SIAS a été installé et a élu madame Valérie VANTREPOL comme présidente et madame Véronique Zundel comme vice-présidente.

Pour faire suite à la demande de la présidente, un mur en ardoise sera mis en place sous le préau de la cour de l'école primaire de Roppentzwiller.

Elle résume ensuite les différents points évoqués lors du conseil d'école du 10 avril avec notamment le problème de quelques élèves perturbateurs, des demandes relatives aux bandes rugueuses dans les escaliers, de jardin pour les élèves ou de nid de cigognes sur le toit de l'école.

8.5 Eclairage public

Monsieur le maire propose de réfléchir à la possibilité de revenir ou non sur le choix qui avait été fait d'éteindre l'éclairage public de 23h à 5h. Cette proposition sera étudiée en commission.

8.6 Nouveaux habitants

Monsieur Sébastien STOLTZ s'interroge quant à l'obligation ou non pour les nouveaux arrivants, de venir s'inscrire en mairie.

Il est précisé que cette obligation n'existe plus au niveau national, mais qu'elle demeure dans notre droit local.

Cette particularité locale sera rappelée aux habitants via le Fil de l'III, le site officiel de la commune et via le profil Facebook.

8.7 Rue de Riespach

Monsieur Pascal KNOLL rappelle les excès de vitesse récurrents dans la rue de Riespach et demande la mise en place de panneaux limitant la vitesse.

La commission attractivité étudiera ce point.

8.8. Armoire du couloir de la Mairie

Monsieur Serge BRAND explique aux membres de l'assemblée que l'armoire située dans le couloir de la mairie, entre son bureau et celui de la secrétaire servira dorénavant de « boîte aux lettres » pour les commissions.

Toutes les questions étant épuisées, monsieur le maire lève la séance à 22h04.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 JUIN 2026

Sous la présidence de : M. BRAND Serge, maire

Membres présents : Mme BINGLER Stéphanie et M. RICHART Patrice, adjoints ;

M. MORE Erick, M. KNOLL Pascal, M. FELLMANN David, Mme FEUERMANN Christèle, M. TURKAUF Yannick, Mme BOULLOT Anne-Catherine, M. ERNY Cédric, Mme GESSER Maryline et Mme NGUYEN Manon.

Membre absent excusé et représenté : Mme EGGENSEPILLER Régine donnant procuration à M. BRAND Serge, M. STOLTZ Sébastien donnant procuration à M. TURKAUF Yannick et Mme WAGNER Emilie donnant procuration à Mme BINGLER Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme LUCARELLI Emmanuelle.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de séance du 13 avril 2026

2. URBANISME

2.1. Liste des autorisations d'urbanisme

2.2. Déclarations d'intention d'aliéner

3. PRESENTATION DU PROJET BRAMAHUS

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1. Jobs d'été

4.2. Demande de subvention exceptionnelle de la section escrime de l'ACL

4.3 Attribution d'une prime exceptionnelle à Ludovic Schmitt

5. ONF : Programme de travaux patrimoniaux et prévision des coupes de bois

6. DESIGNATION DES MEMBRES A LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

7. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

8. PATRIMOINE : INSCRIPTION AU REGISTRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

9. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

10. DIVERS

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 AVRIL 2026

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 13 avril 2026.

Pour répondre à la question de Madame Régine EGGENSEPILLER lors du dernier conseil municipal sur le point concernant la nomination des suppléants pour les commissions extra-villageoises, la délibération a été acceptée par le contrôle de la légalité, il n'est donc pas nécessaire de nommer un délégué suppléant par commission, chaque membre de la commission est suppléant de toutes les commissions.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 13 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. URBANISME

2.1 Liste des autorisations d'urbanisme

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme dont les conseillers municipaux ont été destinataires.

2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la DIA qu'il a réceptionnée depuis la dernière réunion et pour laquelle il a renoncé à faire valoir le droit de préemption, dans le cadre de la délégation que lui a confié le conseil municipal :

- N°2/2026 enregistrée le 01/06/2026 concernant une partie du terrain bâti section 9 parcelles n°141 et 49 pour une surface de 97,5m² sur un total de 2517 m² au 16, rue des Cèllets.

Mme Edwige KELLER en fait l'acquisition.

3. PRESENTATION DU PROJET BRAMAHUS

Monsieur le maire salue et présente madame Michèle HEMMERLIN et monsieur Tibor GYALOG, président de l'association Bramahus qui ont souhaité rencontrer le nouveau conseil municipal afin de présenter le projet de reconstruction de la maison dite « Bramahus ».

Monsieur le maire passe la parole aux représentants de l'association Bramahus.

Monsieur Tibor GYALOG explique aux membres de l'assemblée que l'association existe depuis 2019. Elle compte à ce jour 11 membres et beaucoup de bénévoles selon le projet. Le but de l'association est de créer un lieu social à Roppentzwiller par la reconstruction de l'ancienne maison à colombages d'environ 120 m². Le permis de construire est en cours et l'association espère un avis positif d'ici septembre.

Il explique également que l'association sera tributaire de la décision du conseil municipal de les soutenir lors de leur demande de subvention puisque si la municipalité ne soutient pas le projet, aucune subvention ne sera allouée par les autres organismes.

L'association projette de reconstruire la maison en deux fois, d'abord l'extérieur, puis l'intérieur par une demande de nouvelle subvention d'ici un ou deux ans.

Le projet serait participatif, autrement dit l'entreprise qui reconstruira pourra être assistée de tous les bénévoles désireux de s'impliquer ce qui ferait un beau projet villageois.

Entendu les explications de monsieur Tibor GYALOG, monsieur le maire propose à la commission attractivité de se réunir cet été et de faire une proposition au conseil municipal en septembre afin de voter ou non le soutien au projet.

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1. Jobs d'été : tirage au sort des candidats

Monsieur le maire passe la parole à madame Stéphanie BINGLER en charge du dossier.

Cette dernière fait part à l'assemblée des trois candidatures pour les jobs d'été réceptionnées en mairie à la date limite du 18 mai 2026 comme décidé lors du conseil municipal du 13 avril 2026 : Léana BINGLER, Lucile RICHART et Elise STOLTZ.

Le conseil municipal avait décidé de proposer deux postes au service technique et un poste au service administratif mais les trois candidates postulent au service administratif.

Etant donné le surplus de travail au service administratif, deux places peuvent y être consacrées cet été.

Comme deux candidats sont les enfants de nos adjoints, monsieur le maire propose de donner une première place à mademoiselle Elise STOLTZ au service administratif et de tirer au sort parmi les deux candidates restantes pour le deuxième poste au service administratif. La dernière candidate se verra affectée au service technique.

Le conseil accepte la proposition de monsieur le maire.

Le tirage désigne mademoiselle Léana BINGLER pour travailler au service administratif. La place d'agent au service technique sera par conséquent proposé à mademoiselle Lucile RICHART.

Entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal, après tirage au sort

AUTORISE ET CHARGE monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires à l'embauche des trois postulantes.

4.2 Subvention exceptionnelle pour l'ACL

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier réceptionné le 27 avril 2026 de la section ACL escrime sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'un de ses membres, monsieur Cédric ARNOLD HAABY qui s'est brillamment qualifié pour le championnat de France d'escrime, une première en 24 ans pour le club.

Monsieur le maire a déjà transmis les encouragements et les félicitations de la commune à monsieur Cédric ARNOLD HAABY, la compétition ayant déjà eu lieu.

Monsieur le maire et les adjoints après en avoir discuté proposent de lui attribuer 100 euros de subvention à titre exceptionnel.

Entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros à la section escrime de l'ACL au bénéfice de monsieur Cédric ARNOLD HAABY pour sa qualification au championnat de France

CHARGE ET AUTORISE monsieur le maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

4.3 Attribution d'une prime exceptionnelle à Ludovic Schmitt

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée que le travail que monsieur Ludovic SCHMITT à réaliser dans le cadre de la réhabilitation du presbytère a non seulement permis de réaliser des économies notables, mais a en plus été réalisé dans les règles de l'art. En reconnaissance des services rendus à la commune, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'attribution exceptionnelle d'une prime d'un montant de 1000 euros au bénéfice de cet agent à lui verser sur le salaire de juin 2026.

VU l'implication particulière de monsieur Ludovic SCHMITT dans l'accomplissement de ses missions

Entendu les explications de monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE sous réserve de la réglementation en vigueur applicable aux agents territoriaux, l'attribution exceptionnelle d'un prime d'un montant de 1000 euros sous forme de CIA

DIT que la dépense sera inscrite au budget communal à l'article 64111

CHARGE monsieur le maire le Maire de l'exécution de la présente délibération.

5. ONF : Programme de travaux patrimoniaux et prévisions des coupes de bois

Monsieur le Maire cède la parole à monsieur Patrice RICHART en charge du dossier.

Monsieur Patrice RICHART explique aux membres du conseil que l'ONF fait des propositions de coupes de bois, mais que c'est la Commune qui choisit de réaliser ou non les travaux.

Il précise également que le prix des bois vendus est aléatoire.

Enfin, il explique que monsieur Brewal CAPRON, agent ONF en charge de notre commune précédemment, est parti depuis le mois de décembre 2025 sans successeur à son poste. Un remplaçant est prévu pour septembre 2026 et que celui-ci viendra se présenter et expliquer son travail à cette assemblée.

Enfin, il détaille le devis présenté par l'ONF en détaillant ce que chaque intitulé du tableau signifie et le coût engendré, mais aussi les potentielles économies si certains travaux sont exécutés par Ludovic SCHMITT ou Martine HUMBERT, ouvriers communaux de Roppentzwiller.

Entendu les explications de monsieur Patrice RICHART, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes 2026 sur les parcelles 1a, 10a, 3j et 5ab pour un bilan prévisionnel de 670,-€ ;

APPROUVE le programme d'actions pour l'année 2026, déduction faite des travaux de maintenance pouvant être effectués par les ouvriers communaux

DIT que les crédits inscrits au budget primitif 2026 sont suffisants ;

AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6. DESIGNATION DES MEMBRES A LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Monsieur le maire explique qu'il nous faut désigner nos membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (**CLECT**), commission obligatoire dans la COMCOM Sundgau puisque nous avons adopté la fiscalité professionnelle unique.

Cette commission est chargée d'évaluer les charges transférées des communes vers l'intercommunalité, elle détermine les impacts financiers de ces transferts et elle permet d'ajuster les attributions de compensation versées aux communes, garantissant ainsi une répartition équitable et transparente des finances entre la COMCOM Sundgau et les communes.

Chaque commune de la COMCOM Sundgau est représentée par un membre titulaire et un suppléant désigné par le conseil municipal.

S'agissant d'affaires financières monsieur le maire se propose comme membre titulaire et propose Mme Stéphanie BINGLER adjointe chargée des finances comme suppléante.

VU

- le procès-verbal de la Communauté de Communes Sundgau en date du 15 avril 2026 relatif à l'installation du conseil communautaire ;
- le point IV de l'article 1609 nonies C qui prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargées d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) ;
- la délibération n°004-2017 du 9 février 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau qui fixe la composition de la CLECT a un membre titulaire et un membre suppléant par commune ;
- l'article L 2121-33 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

CONSIDÉRANT

- que la Communauté de Communes Sundgau est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, conformément à l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts ;

Entendu les explications de monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉSIGNE

- M. Serge BRAND membre titulaire de la CLECT
- Mme Stéphanie BINGLER membre suppléante de la CLECT

7. VOTE DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le maire explique que la moitié du Sénat sera renouvelé le 27 septembre 2026 et que parmi cette moitié se trouvent les sénateurs du Haut-Rhin. Les sénateurs sont élus par les grands électeurs (députés, sénateurs, conseillers régionaux et délégués des conseils municipaux).

Le vote des délégués des communes a été fixé par décret à aujourd'hui 5 juin 2026. Les délégués élus aujourd'hui ont obligation de voter le 27 septembre 2026.

Monsieur le maire précise que notre commune doit choisir trois délégués titulaires et propose de voter le minimal légal fixé à trois délégués suppléants. Le vote des délégués a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Le conseil municipal approuve la proposition.

Il demande s'il y a des candidats pour les trois places de titulaires.

Mme EGGENSPILLER Régine, M. TURKAUF Yannick et M. ERNY Cédric se portent candidats.

Les conseillers municipaux sont appelés à voter les délégués titulaires conformément aux dispositions du code électoral. Le vote se fait à bulletin secret permettant d'assurer la confidentialité et la sincérité du scrutin.

Élection des délégués titulaires

1er tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Résultats :

- Mme EGGENSPILLER Régine : 12
- M. TURKAUF Yannick : 12
- M. ERNY Cédric : 12

SONT ELUS ET PROCLAMES DELEGUES TITULAIRES

- Mme EGGENSPILLER Régine
- M. TURKAUF Yannick
- M. ERNY Cédric

Monsieur le maire demande s'il y a des candidats en tant que délégués suppléants.

Lui-même c'est-à-dire M. BRAND Serge, ainsi que M. FELLMANN David et M. RICHART Patrice se portent candidats.

Suivant la même procédure les conseillers municipaux sont appelés à voter pour les délégués suppléant conformément aux dispositions du code électoral. Le vote se fait à bulletin secret permettant d'assurer la confidentialité et la sincérité du scrutin.

Élection des délégués suppléants

1er tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Résultats:

- M. BRAND Serge : 12
- M. FELLMANN David : 12
- M. RICHART Patrice : 12

SONT ELUS ET PROCLAMES DELEGUES SUPPLEANTS

- M. BRAND Serge
- M. FELLMANN David
- M. RICHART Patrice

8. PATRIMOINE INSCRIPTION AU REGISTRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Notre presbytère étant maintenant rénové, monsieur le maire propose de préparer la prochaine étape de la préservation de notre patrimoine, à savoir l'oratoire du Mont des Oliviers, communément appelé le Christ de Roppentzwiller.

Le Christ de Roppentzwiller est une statue du Christ en prière, installée dans un oratoire du Mont des Oliviers, situé rue Principale.

- Le monument a été édifié vers 1840, à l'initiative du curé Kauffmann.
- Il constitue un ensemble de dévotion complet (et non une simple croix).
- Il fait partie intégrante de l'histoire religieuse et sociale du village.
- Il est recensé officiellement par l'Inventaire général du patrimoine culturel, mais ne bénéficie actuellement d'aucune protection réglementaire.

Ce Christ est un repère patrimonial fort pour les habitants et une composante importante du paysage communal.

Monsieur le maire souhaiterait assurer la reconnaissance officielle et la préservation durable de ce bien patrimonial, recensé à l'Inventaire général du patrimoine culturel en sollicitant son inscription au titre des monuments historiques.

La demande d'inscription du Christ de Roppentzwiller :

- protège un élément majeur de l'identité communale,
- valorise le patrimoine local,
- prépare l'avenir sans contrainte excessive,
- s'inscrit dans une démarche raisonnable et maîtrisée.

Elle constitue un engagement patrimonial raisonné, au service de la commune et des générations futures.

VU

- le Code du patrimoine, notamment les articles L.621-25 et suivants relatifs à l'inscription des immeubles au titre des monuments historiques ;
- l'existence sur le territoire communal de l'oratoire du Mont des Oliviers, communément appelé le Christ de Roppentzwiller, édifié vers 1840 à l'initiative du curé Kauffmann ;

CONSIDÉRANT

- que cet oratoire constitue un témoignage remarquable de la piété populaire du XIX^e siècle en Sundgau ;
- qu'il présente un intérêt historique, artistique, iconographique et mémoriel pour la commune ;
- qu'il occupe une place importante dans l'identité patrimoniale et paysagère du village ;
- qu'il est recensé à l'Inventaire général du patrimoine culturel, mais ne bénéficie à ce jour d'aucune protection réglementaire ;
- qu'une inscription au titre des monuments historiques permettrait d'assurer sa préservation durable, tout en ouvrant l'accès à des dispositifs de conseil et de soutien financier pour son entretien futur ;

le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DÉCIDE de solliciter l'inscription au titre des monuments historiques de l'oratoire du Mont des Oliviers, dit Christ de Roppentzwiller.

AUTORISE ET CHARGE monsieur le maire à constituer, signer et transmettre le dossier de demande d'inscription auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC Grand Est) et à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette procédure

ET S'ENGAGE à préserver le monument dans le respect de son caractère patrimonial et des prescriptions qui pourront être formulées par les services de l'État.

9. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il désire doter la commune d'un plan communal de sauvegarde (PCS) même si cette démarche n'est pas obligatoire pour notre village puisque nous ne sommes pas classés en zone à risque. Toutefois le PCS constitue un outil essentiel de préparation aux situations de crise. Il permet de mieux protéger la population, d'organiser l'action communale et de sécuriser les décisions du maire. Son adoption s'inscrit dans une démarche de responsabilité et d'anticipation que nous devons à nos administrés. Il définit les rôles de chacun, les moyens mobilisables et les moyens nécessaires pour protéger efficacement la population, notamment les plus vulnérables.

Son adoption permet de disposer d'un cadre opérationnel clair, conforme à la réglementation, et immédiatement mobilisable en cas de besoin.

Notre PCS est en cours de préparation depuis 2 ans mais faute de réserve communale il n'a jamais été validé. Monsieur le maire propose de nous doter d'un PCS et de constituer une réserve communale plus tard. Ce PCS a été discuté avec monsieur Pascal KNOLL qui est notre correspondant incendie et secours officiel.

VU

- le code général des collectivités territoriales, le Code de la sécurité intérieure, notamment les articles relatifs aux plans communaux de sauvegarde,
- la nécessité d'assurer la protection de la population, des biens et de l'environnement face aux risques majeurs,

CONSIDÉRANT

- que le plan communal de sauvegarde (PCS) constitue un outil opérationnel de gestion de crise à l'échelle communale ;
- qu'il permet d'organiser les mesures de prévention, d'alerte, d'information, de protection et de soutien de la population ;
- que la commune est exposée à des risques (inondations, incendies, mouvements de terrain, risques industriels, etc.) ;
- qu'il est nécessaire de structurer l'organisation communale en cas d'événement majeur ;

Entendu les explications de monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde de la commune tel que proposé

PRÉCISE que le PCS sera mis à jour régulièrement afin de garantir son efficacité

DÉCIDE que le document sera tenu à la disposition du public, conformément à la réglementation en vigueur.

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération et à mettre en œuvre ce plan en cas de besoin.

10. DIVERS

10.1. Compte rendu de la réunion des responsables des associations de Roppentzwiller du 6 mai 2026

Monsieur le maire/ Madame Stéphanie BINGLER explique aux membres de l'assemblée que toutes les associations du village ont été invitées à une rencontre en mairie à laquelle seule l'amicale des sapeurs-pompiers n'a pas répondu.

Le projet de projeter certains matchs de la Coupe du Monde de Football sur grand écran à la salle polyvalente a été organisée. L'APL, l'ACL et Elsass Klika se partageront les créneaux pour la vente de boissons.

10.2. Compte rendu des réunions de la commission cohésion et jeunesse et communication

Il est proposé que deux figures de Roppentzwiller soient interviewées et mis à l'honneur dans le prochain Fil de l'III : Marion DELORT et Cédric ARNOLD HAABY pour leurs exploits sportifs.

10.3 Compte rendu de la réunion de la commission des aînés

Madame Régine EGGENSPILLER a laissé le compte-rendu qu'elle a rédigé suite à la réunion de la commission qu'elle préside. Lecture est donnée.

En résumé, le repas sera confectionné par Traiteurs Créateurs, la musique sera dispensée par Philipp Savana et l'animation assurée par l'ACL. Un petit cadeau sera également distribué à chacun des aînés.

10.4. Désignation des membres de la CCLE (Commission de Contrôle des Listes Electorales)

Mme Maryline GESSER et monsieur David FELLMANN se portent volontaires pour être les représentants de la commune au sein de la CCLE.

10.5. Problèmes de voisinages

Monsieur Mehmet BILGIN semble causer plusieurs problèmes à son voisinage, notamment du fait de l'installation de caméras, de stationnement gênant et de l'absence de balustrade sur son habitation.

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée que ce dernier a déjà été convoqué à la mairie et que certaines affaires sont en cours de résolution. Il invite les membres de l'assemblée à le tenir informé de toute nouvelle incivilité le concernant.

10.6. Éclairage public

Madame Stéphanie BINGLER explique aux membres du conseil municipal avoir fait le bilan des répercussions financières de l'arrêt de l'éclairage public entre 23h et 5h du matin et annonce que cette opération a permis de faire des économies considérables.

Les membres du conseil estiment ainsi qu'il est raisonnable de continuer cette extinction, mais envisagerait quand même de repousser l'extinction à minuit.

Les établissements Sodielec vont donc être contactés en ce sens.

10.7. Presbytère – location des appartements

Monsieur le maire expose que le logement situé au premier étage du presbytère est toujours vacant suite à un désistement.

Il informe également les membres de l'assemblée qu'ils sont tous attendus le samedi 20 juin pour la mise en place du matériel pour l'inauguration le lendemain.

10.8. Anniversaire de Jeanne RICHART

Un cadeau de la mairie pour les 100 ans de madame Jeanne RICHART est en cours d'élaboration auprès de la société MANGOLD.

10.9. Arbres dangereux

Monsieur Patrice RICHART expose aux membres présents qu'il a repéré plusieurs arbres dans le village qui sont en mauvaise santé et risquent d'être dangereux en cas de chute : le saule de M. LAMBERET rue Traversière, l'épicéa de M. BURGER et enfin l'arbre de Michel DEMANGE. A surveiller.

Toutes les questions étant épuisées, monsieur le maire lève la séance à 21h09.

Tous les procès-verbaux des réunions du conseil municipal peuvent être consultés sur le site internet de la commune : roppentzwiller.fr « La mairie » ou être consultés en mairie sur demande.

Carte postale de Roppentzwiller en 1908



Petit retour dans le passé avec cette carte postale datée de 1908.

Le village fait alors partie du Reichsland Elsaß-Lothringen, territoire alsacien annexé à l'Empire allemand depuis 1871.

L'administration, l'école et une partie de la vie publique se font en allemand, même si la population parle surtout le dialecte alsacien.

La population est modeste (une centaine d'habitants), quelques agriculteur (polyculture, élevage), des vergers, quelques artisans ruraux (forgeron, charpentier, tailleur, etc.) mais l'économie repose déjà principalement sur la Fabrik Schlumberger.

La religion catholique structure fortement la vie sociale (messe, fêtes, calendrier). Les familles sont nombreuses, et le travail des champs mobilise toutes les générations. Les déplacements sont limités ; on se rend surtout dans les villages voisins, à Ferrette ou Altkirch pour les marchés ou démarches administratives. Le village dispose d'une école communale, avec un enseignement conforme aux programmes allemands. L'habitat est constitué de maisons à colombages ou en pierre, regroupées autour du cœur villageois. L'électricité et les grandes infrastructures modernes sont encore peu développées voire absentes à cette date.

En 1908, la population ne se doute pas encore que la Première Guerre mondiale (1914–1918) bouleversera profondément la région et entraînera le retour de l'Alsace à la France après le conflit.

(De nouvelles histoires de notre patrimoine et histoire dès le prochaine numéro)

ETAT-CIVIL – 1ER SEMESTRE 2026

Mariages :

Le 8 juin 2026 à Roppentzwiller : Besir BAJRAMI et Lirjeta MUSLU

Le 27 juin 2026 à Roppentzwiller : Dimitri SUTTER et Sarah DOR

Décès :

Le 04 février 2026 à Pfastatt : Joseph ENDERLIN dans sa 86ème année.

Le 16 mars 2026 à Mulhouse : Martine SCHWARZ née BADER dans sa 64ème année.

Le 20 mars 2026 à Roppentzwiller : Marie STEFAN née MENGIS dans sa 80ème année.

Le 30 avril 2026 à Waldighoffen : Jeannette STEFFAN née ARTZNER dans sa 96ème année.

Le 01 juin 2026 à Roppentzwiller : Patricia HAJNAL née MUNCK dans sa 58ème année.

LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Le 07 juillet : Mme Lore WYSS a fêté ses 75 ans

Le 08 juillet : Mme Yolande PFLIEGER a fêté ses 75 ans

Le 11 juillet : Mme Marie-Jeanne DENARIAZ fêtera ses 75 ans

Le 17 juillet : Mme Marie-Madeleine ANSELME fêtera ses 90 ans

Le 26 juillet : Mme Jeanne RICHART fêtera ses 100 ans

Le 12 août : Mme Liliane BLOCH fêtera ses 92 ans

Le 26 août : Mme Christine DEHOFF fêtera ses 70 ans

Le 03 septembre : M. Jean-Paul GAISSER fêtera ses 80 ans

Le 04 septembre : Mme Christiane SCHMITT fêtera ses 85 ans

Le 29 septembre : Mme Micheline GUTTINGER fêtera ses 70 ans

Le 30 septembre : Mme Christine SABATIER fêtera ses 85 ans

Le 10 octobre : Mme Marie-Thérèse KLOCKER fêtera ses 90 ans

Le 13 octobre : M. Marcel HABERSETZER fêtera ses 80 ans

Le 14 octobre : Mme Marie-Louise SCHIRO fêtera ses 90 ans

Le 19 octobre : Mme Liliane NICOLIER fêtera ses 80 ans

Le 06 novembre : Mme Simone SCHILL fêtera ses 91 ans

Le 13 décembre : Mme Ingeborg SCHILL fêtera ses 85 ans

Le 15 décembre : M. Daniel JOB fêtera ses 70 ans

Grands anniversaires du 1^e semestre 2026



De nombreux moments de joie ont rythmé les grands anniversaires de ces trois derniers mois.

Notre maire et Régine, responsable de la commission des aînés, sont allés à la rencontre de plusieurs de nos aînés afin de leur adresser les vœux de la municipalité à l'occasion de leur anniversaire.

Ces rencontres ont donné lieu à de beaux instants de partage, mêlant souvenirs, nostalgie du passé et joie du quotidien.



Autant de moments riches qui témoignent de l'attachement de la commune à ses aînés.



Ces célébrations d'anniversaires seront à nouveau mises à l'honneur dans le journal dès 2027



Et deux mariages cette année

Lirjeta et Besir se sont dit oui le lundi 8 juin 2026



Sarah et Dimitri les ont imités le 27 juin 2026.



Le maire a tenu à adresser aux jeunes mariés ses plus sincères vœux de bonheur, soulignant l'importance de ces moments de vie qui renforcent le tissu social de la commune. Lors de chaque cérémonie, il a exprimé sa grande fierté de procéder à ces mariages, rappelant le rôle essentiel de la mairie dans l'accompagnement des citoyens à chaque étape de leur vie.

Ces célébrations ont été marquées par l'émotion, la convivialité et le partage, témoignant de l'attachement des habitants aux valeurs de solidarité et de famille. Le maire a conclu en souhaitant aux deux couples une vie commune riche en bonheur, en projets et en réussites.

Inauguration de notre presbytère rénové

Ce dimanche 21 juin 2026 restera une date marquante pour notre communauté, avec l'inauguration officielle du presbytère entièrement rénové. Grâce à cette rénovation projet principal du dernier conseil municipal, ce lieu emblématique retrouve aujourd'hui une nouvelle vie, alliant respect du patrimoine et adaptation aux besoins contemporains.

Un bâtiment chargé d'histoire



Le presbytère, au cœur de notre village, est depuis longtemps un symbole de vie spirituelle et de rencontre. Au fil des années, il a accueilli prêtres, paroissiens et nombreuses activités pastorales. Toutefois, le temps avait laissé son empreinte, rendant indispensable une rénovation en profondeur pour préserver ce bien commun.

Une rénovation au service de la communauté

Les travaux entrepris ont permis de redonner tout son éclat au bâtiment, tout en modernisant ses installations. Isolation, remise aux normes, réaménagement des espaces intérieurs : chaque étape a été pensée pour offrir un lieu à la fois fonctionnel, accueillant et durable. Le presbytère pourra désormais servir non seulement de résidence, mais aussi d'espace de rencontres, de réunions et d'initiatives paroissiales.



Une inauguration conviviale et festive et un nouveau départ

Après un mot d'accueil de monsieur le maire, notre ancien édile monsieur Jean-Claude Eggenpiller a détaillé les travaux et remercié l'ensemble des partenaires avec un remerciement particulier à nos ouvriers communaux et plus particulièrement à Ludovic qui a effectué un travail considérable dans cet édifice.

Un moment de bénédiction a marqué officiellement l'ouverture du bâtiment rénové.

La coupe du ruban souhaité symbolique par monsieur le maire avec toute la représentation villageoise autour de lui : Stéphanie plus jeune membre du conseil, Régine doyenne du conseil, Jean-Claude Eggenspiller pour tous celles et ceux qui ont participé aux travaux, Monsieur Bernard Wiss et Monsieur le curé pour le clergé, Patrice pour la commune et Bastien et Marion qui ont tenu ce ruban en représentant les personnes en situation de handicap.



Un temps de convivialité permettant aux participants de découvrir les nouveaux espaces et d'échanger autour d'un verre de l'amitié.



En ce jour d'inauguration, c'est tout notre village qui se réjouit et se tourne, ensemble, vers l'avenir.

Remerciements particuliers de la municipalité à Jean Heinis pour le prêt de ses maquettes et à Gilbert Vetter pour le prêt de ses lauriers.

Marion Delort, notre espoir régional de la boccia handisport



Marion Delort s'impose aujourd'hui comme une figure montante de la boccia dans la région Grand Est. Récemment sacrée vice-championne handisport du Grand Est, elle a su se démarquer par son talent et sa détermination dans une discipline encore méconnue du grand public.

Le parcours de Marion est d'autant plus remarquable qu'elle a découvert la boccia presque par hasard. À ses débuts, elle se rendait simplement aux séances pour apporter son aide. Mais très vite, son potentiel s'est révélé. Grâce à son engagement et à ses performances, elle est rapidement devenue un véritable espoir régional. Et pour couronner cette première belle saison elle a découvert les 26 et 27 juin ses premiers championnats de France à Rennes.

La boccia, un sport de précision accessible à tous

Encore peu connue, la boccia est un sport de précision qui s'apparente à la pétanque. Elle se pratique généralement en intérieur, sur un terrain plat, et consiste à lancer des balles en visant une cible. Très développée dans le milieu de l'handisport, la boccia est cependant ouverte à tous, quels que soient l'âge ou les capacités physiques.

Le principe du jeu

Le jeu repose sur un objectif simple : se rapprocher le plus possible d'une petite balle blanche appelée « jack ».

Une partie se déroule en plusieurs étapes :

- Le jack est lancé en début de manche.
- Les joueurs (ou équipes) lancent ensuite leurs balles, rouges ou bleues.
- À la fin de la manche, le joueur ou l'équipe dont les balles sont les plus proches du jack marque les points

Alliant stratégie, concentration et précision, la boccia séduit de plus en plus de pratiquants. Avec des athlètes comme Marion Delort, ce sport gagne en visibilité et confirme son dynamisme à l'échelle régionale et nationale.

Bravo Marion, nous allons maintenant suivre de plus près tes exploits.

Cédric Arnold Haaby notre escrimeur aux championnats de France

Pour la première fois depuis la création du club d'escrime de Roppentzwiller en 2002, l'un de nos jeunes tireurs Cédric Arnold Haby était qualifié pour les Championnats de France.

Cédric s'est donc rendu en compagnie du Président à Corbas pour les France Épée M17.

Engagé en N3, la matinée commence mal ! Un premier assaut contre son ami Mathis, de Troyes et une défaite 5/0. Suivent 2 autres défaites 5/2 ; 5/2.

Puis notre diesel se réveille... 3 victoires 5/2, 5/1 et 5/3 !!



Bilan de la matinée : 3V-3D et une 59eme place au classement intermédiaire.

En T64, Cedric s'inclinera 15/10 contre le futur vainqueur de ces championnats.

Classement final : 60ème

Malgré la défaite, il faut toujours relativiser !!! Bravo à Cédric pour ce superbe parcours tout au long de la saison, et sa qualification pour les championnats de France !!!!

Une boîte à livres pour partager le plaisir de lire

Suite à une demande au conseil municipal de mademoiselle Léna Gesser, il avait été décidé de mettre en place une boîte à livre dans notre village.



Depuis le 20 juin c'est chose faite grâce au travail de nos Croco Décors (bien sur parfaitement secondé par notre incontournable ouvrier communal Ludovic)

Cette **boîte à livres** est là pour favoriser les échanges et de donner une seconde vie aux ouvrages.

Accessible à toutes et à tous, ce petit espace de partage repose sur un principe simple : **chacun peut y déposer un livre et en emporter un autre librement**. Romans, bandes dessinées, livres jeunesse ou récits de voyage... il y en a pour tous les goûts !

Plus qu'un simple lieu de dépôt, cette boîte à livres se veut un **point de rencontre culturel**, encourageant la découverte, la convivialité et le plaisir de lire. Les habitants sont invités à participer activement à son fonctionnement en veillant à y déposer des ouvrages en bon état et adaptés au public.

- Située dans l'abri place de la mairie elle est ouverte en continu.
N'hésitez pas à vous y arrêter, à feuilleter, à partager... et à faire voyager les histoires !
- Ensemble, faisons vivre cette initiative et circuler les livres dans notre village.



Notre boîte à livres est un lieu de partage pour tous mais elle cherche son nom..... alors c'est naturellement à vous de lui donner son nom !

Participez à notre concours !

Nom et prénom : _____

Téléphone ou adresse Mail : _____

Je propose : _____

A la recherche d'un nouveau challenge pour la rentrée



LE RPI
BOUXWILLER/DURMENACH/ROPPENTZWILLER/WERENTZHOUSE

RECRUTE UN SERVICE CIVIQUE !

Envie de t'engager pour la planète et de vivre une expérience humaine unique ?
👉 Rejoins l'équipe en service civique pour l'année scolaire 2026-2027 !

🌱 Ta mission :
Participer à la vie de l'école primaire et accompagner des actions et projets en faveur de la transition écologique et du développement durable.

👤 Profil recherché :

- Jeunes de 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap)
- Aucun diplôme requis – la motivation et l'envie d'agir font la différence !

🌍 Pourquoi rejoindre le RPI ?

- Agir concrètement pour l'environnement
- Découvrir le monde de l'éducation
- Partager une aventure humaine, solidaire et enrichissante

📧 Intéressé(e) ? Postule dès maintenant !
📧 ce.0680393h@ac-strasbourg.fr
☎ 03 89 07 99 73

Les petits de la MAM

Beaucoup d'activités dans notre ancienne école maternelle, un programme riche et varié pour le plus grand plaisir des petits.



La MAM est toujours à la recherche de draps pour lits bébé (draps plats), en bon état. Elle est également intéressée par les dons de jouets, livres pour enfants, jeux d'extérieur, porteurs, trottinettes, matériel de motricité, ou tout autre équipement pouvant faire le bonheur des petits accueillis à la MAM.

Si vous avez des affaires dont vous ne vous servez plus et que vous souhaitez leur offrir une seconde vie, n'hésitez pas. 😊

Un grand merci pour votre générosité et votre soutien ! ❤️

ACL Danse Roppentzwiller

Inscriptions ouvertes toute l'année !

Rejoignez-nous dès maintenant !



Cours de Danse moderne jazz

Entraînements tous les mardis

A la Salle polyvalente de Roppentzwiller

Pour débutants et confirmés.

Eveil (dès 5ans) de 17h30 à 18h15

Intermédiaires de 18h15 à 19h15

Ados de 19h15 à 20h15

Adultes de 20h15 à 21h15

Votre enfant aime danser ?

Offrez-lui ainsi un espace pour s'exprimer, développer mémoire/souplesse et coordination, maîtriser la confiance en soi, et s'épanouir !

✦ Tous niveaux bienvenus et débutants acceptés

✦ Encadrement bienveillant

✦ Ambiance conviviale garantie

🎵 Venez essayer un cours ! Venez passer un bon moment de danse et de partage !

Plus de renseignements auprès d'Audrey BIECHY SURGAND

audrey.biechy@online.fr – diplômée CQP ALS AGEE - 06.10.14.79.85.

Pour les habitants de Roppentzwiller et pour une première inscription uniquement vous bénéficierez d'une réduction de 15% dans la limite des places disponibles.

...ET CHEZ LES CROCOS?

C'est toujours de belles balades que nous prépare Tania !

Et c'est toujours avec plaisir que nous la suivons sans rechigner !



Début de marche



Fin de marche



La boîte à livres fraîchement installée place de la mairie a été décorée par les Crocos décos.



Activités proposées les mercredis après - midi et samedis matin par les Crocod'III :

- Travaux d'aiguilles
- Marche
- Décos du village

Pour tout renseignement:
Véronique OCHSENBEIN
06.77.93.53.66



Pour tous renseignements, contactez :
Mme MUNCH Caroline : 03.89.25.87.22 ou 06.02.27.05.33

Animations Journée internationale des droits des femmes



Dimanche 15 mars, l'Association Culture et Loisirs (ACL) de Roppentzwiller s'est mobilisée pour soutenir l'association « Entraide Femmes du Haut-Rhin à Huningue. Au programme de cette journée, se sont déroulées des initiations de Self défense, de Body karaté, de Jazz Danse, ainsi qu'une marche l'après-midi, organisée par les Crocod'III. Tous les bénéfices de cette journée ont été reversés à l'association « Entraide Femmes du Haut-Rhin ». Beaucoup de personnes ont été touchées par le témoignage des membres et de la présidente de cette association, Dany Lauton. Nous avons tous eu le sentiment d'avoir vécu une journée de partage, de solidarité et de prise de conscience de l'importance de l'engagement envers les droits des femmes, et nous comptons bien reconduire cette action l'année prochaine.



APL Roppentzwiller

Retour en image sur notre concours du mois de mai ou nous avons affiché complet



Et sur notre sanglier à la broche du 21 juin



APL
ROPPENTZWILLER

ROPPENTZWILLER

Dimanche

LE **23 AOÛT 2026**
À 12H00

L'ASSOCIATION DE PÊCHE ET LOISIRS ORGANISE

COCHON À LA BROCHE

à l'étang

MENU
25€
AVEC
✓ HARICOT
✓ SALADE
✓ FRITE

MENU ENFANT
MOINS DE 12 ANS
13€

**PLACE
LIMITÉE
À 60
PERSONNES**

INSCRIPTION :

📞 06.51.14.24.10 ET 📞 06.27.73.12.80

Venez nombreux !

Association BRAMAHUS

C'est en 2019 que commence l'aventure Bramahus. Suite à une décision de démolition d'une maison à colombages, des habitants du village se sont mobilisés pour la préservation de ce patrimoine. Le démontage de la maison a été la première étape. La reconstruction de la maison et le lien social avec tous les habitants sont nos objectifs.



Les pâtisseries pour notre buffet de dessert.



**La maquette de la maison
BRAMAHUS, réalisé par Jean Heinis .**



Café éphémère : un rendez-vous convivial

Retrouvez-nous :

Dimanche 6 septembre marché aux puces

Dimanche 4 octobre : café éphémère

Dimanche 6 décembre : marche et rencontre de Saint- Nicolas

Rendez-vous dans la cour chez Marcellin, 130 Grand Rue.

Et dimanche 19 juillet à la salle pour la finale de la coupe du Monde en live avec boissons et crêpes (restauration assurée par Elsass Schweizer Klicka)



Informations

Marché aux puces de Roppentzwiller le 6 septembre 2026

Le marché aux puces est ouvert à tous les **particuliers**, dans la limite des places disponibles.

L'inscription sera effective dès réception du règlement de la place et d'une copie recto/verso de la carte d'identité.

Contact des organisateurs :

- Adresse de correspondance mail (de préférence) : Roppen.puces@gmail.com
- Informations téléphoniques auprès de l'association Bramahus : 06 04 01 90 61
- Adresse postale de correspondance : Tibor Gyalog, Président assoc. Bramahus, 55, rue principale, 68480 Roppentzwiller.

Modes de paiement :

- Virement bancaire (de préférence) : Assoc. Bramahus, 125 Grand'Rue, Roppentzwiller. IBAN : FR76 1720 6006 3093 0212 3193 020 / BIC : AGRIFRPP872
- Chèque bancaire à l'ordre de l'association Bramahus, Roppentzwiller, à envoyer à l'adresse ci-dessus.

Documents à présenter le matin à l'accueil :

- Chèque de caution de 20 € par client à l'ordre de l'association Bramahus (rendu après la restitution des lieux propres)
- Déclaration sur l'honneur remplie et signée
- Copie recto/verso de la carte d'identité de l'exposant.

Déroulement du marché aux puces :

- L'accueil des exposants aura lieu au pont de l'Ill (125, Grand'Rue) à partir de 6 h 30.
- Début des transactions **à partir de 7 heures.**

- Buvette (à partir de 6 h 30) et restauration assurée par les associations organisatrices.
- L'emplacement vous sera indiqué à l'arrivée. Les riverains auront en priorité l'emplacement le plus proche de leur demeure.
- Les places non occupées **à 8 h** seront redistribuées.
- Le départ des exposants sera possible **à partir de 15 heures. Les exposants sont priés de rester sur place au moins jusqu'à ce moment.**
- Les exposants sont priés de quitter leurs emplacements **propres pour 17 heures au plus tard.**

Quelques règles de bonne entente :

- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- Les personnes s'engagent à ne vendre que des objets personnels et usagés.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement
- En cas de non-respect des conditions de participation, l'organisateur est seul juge et peut procéder à l'exclusion de l'exposant.
- L'association Bramahus (organisatrice principale) décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accidents pouvant survenir au stand ou dans le périmètre du marché aux puces.

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), nom et prénom :

Né·e le à

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

Adresse mail :@.....

Exposant au marché aux puces se déroulant le 6 septembre 2026 à **ROPENTZWILLER**, déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant·e
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce genre de manifestation

Je suis informé·e qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à Le

La diffusion de la coupe du Monde de football



Après la belle ambiance lors de la diffusion de la finale de la ligue des champions Paris SG- Arsenal, la commune a décidé de prolonger l'évènement durant tout le mois de la coupe du Monde de football 2026. Mettant un écran à disposition des associations afin qu'elles permettent à tout le monde de se rassembler et de partager ces moments ensemble.

Il y a eu plusieurs soirées avec des affluences plutôt moyennes, peut-être la chaleur, peut-être les horaires tardifs, peut-être le manque d'information ?

Qu'importe la France reste qualifiée et l'ambiance commence à monter alors je vous invite tous à la salle polyvalente afin de vivre l'évènement ensemble.

Programme :

Jeudi 9 juillet	22.00	Quart de finale	France – Maroc
Mardi 14 juillet	21.00	demi-finale	on espère avec la France ???
Mercredi 15 juillet	21.00	2 ^e demi-finale	
Dimanche 19 juillet	21.00	finale	

L'accès à la salle sera possible 2 heures avant chaque match, boissons et restauration assuré par nos associations

Venez nombreux !



Un été dans le Sundgau

L'été s'installe... et avec lui une multitude d'animations pour profiter pleinement du Sundgau !

La Communauté de Communes Sundgau vous propose une nouvelle édition de **“Un été dans le Sundgau”**, un programme riche et varié qui rythmera les mois estivaux à travers tout le territoire.

Au fil des semaines, laissez-vous tenter par :

- Des animations culturelles,
- Des temps festifs en plein air,
- Des rendez-vous pour petits et grands
- Des découvertes locales et moments de détente.

Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les envies dont **une balade à Roppentzwiller le 4 aout 2026 de 14.00 à 17.00**



“Un été dans le Sundgau”, c’est aussi une invitation à (re)découvrir le territoire autrement.

Au détour d’un village, d’un site naturel ou d’un équipement communautaire, chaque animation devient une occasion de :

- Profiter des paysages du Sundgau
- Rencontrer les acteurs locaux
- Partager un moment en famille ou entre amis

Un programme qui met en valeur la richesse et la diversité de notre territoire, dans une ambiance simple, chaleureuse... et estivale.

L'idée sortie de la rentrée : "D'Ardwibele" à Altkirch

C'est un opéra artistique inspiré d'une œuvre du poète alsacien Nathan Katz. Le projet mobilise plus de 70 personnes (musiciens, comédiens, choristes, techniciens). Spectacle basé sur "D'Ardwibele" (1930), une pièce en dialecte sundgavien. Adaptation musicale moderne avec l'orchestre d'accordéon du Sundgau.



Il était une fois...

Nombre de conteurs ont été inspirés de manières diverses par ce monde mystérieux qui aurait peuplé la Gorge aux Loups de Ferrette, ce monde secret de la Grotte des Nains. Discrets et généreux, ces êtres aimaient à rendre visite aux habitants du village et à aider pour les travaux des champs. On dit surtout qu'ils portaient toujours de longues robes qui cachaient leurs pieds... et là commence l'histoire... et la trahison... qui les aurait fait disparaître. C'est ce que nous racontons dans notre spectacle D'Ardwibele... ou la folle rumeur.

Nathan Katz, poète sundgauvien, et le musicien originaire de Dannemarie Léon Justin Kauffmann se sont un jour rencontrés pour créer un opéra dont nous avons retrouvé textes et partitions. Nathan Katz nous avait confié en 1980 qu'il rêvait d'une adaptation de l'œuvre dans son Sundgau natal. Une équipe s'est constituée autour de ce projet ambitieux. Arrangement(s), adaptation(s), réécriture(s)... dans le respect de l'original, nous vous présentons un spectacle atypique et de notre époque.

La musique a demandé un travail intense et assidu de l'Orchestre d'Accordéon du Sundgau, bien connu par ici. Un regroupement de choristes locaux complète cette prestation. Pour le texte, c'est le Théâtre en Haute-Alsace avec des comédiens et conteurs de tous horizons qui s'est mis au travail. Nous avons tenu à associer au projet des enfants, en particulier les élèves des classes bilingues de l'école élémentaire d'Altkirch : une implication sans faille dans les activités proposées et qui a donné de belles images...

Un merci pour ceux qui ont aidé, soutenu et subventionné cette création, en particulier la ville d'Altkirch qui nous a aussi accueillis à la Halle aux Blés. Ce travail sur la culture régionale est essentiellement assuré par des bénévoles.

Oublions nos soucis et rêvons, venez passer une belle soirée !

Lien site internet

QR code



A ne rater sous aucun prétexte !



Journées de chasses 2026-2027 dans les territoires de
Vieux-Ferrette et Roppentzwiller

Dimanche	01 novembre	2026
Dimanche	15 novembre	2026
Dimanche	29 novembre	2026
Dimanche	13 décembre	2026
Samedi	26 décembre	2026
Dimanche	03 janvier	2026
Dimanche	17 janvier	2026
Samedi	30 janvier	2026

Un autre sport pour la rentrée ?



À LA RENTRÉE, JE CHOISIS DE DÉCOUVRIR L'ESCRIME DANS UN CLUB EN ALSACE !

**STRATÉGIE**
Réfléchir pour agir

**PRÉCISION**
La maîtrise du geste

**CONVIVIALITÉ**
Un sport pour tous

LES CLUBS EN ALSACE

Altkirch	Illzach	Schiltigheim
Colmar	Masevaux	Sélestat
Geispolsheim	Mulhouse	Souffelweyersheim
Guebwiller	Mutzig/Molsheim	Strasbourg Escrime
Haguenau	Roppentzwiller	SUC
Herrlisheim	Saint-Louis	Wittenheim
Illkirch	Saverne La Licorne	Wittelsheim

**CONTACT :**
VIA MESSENGER

**FACEBOOK :**
Escrime Alsace
facebook.com/escrimealsace

**TROUVEZ
LE CLUB LE PLUS
PROCHE DE
CHEZ VOUS !**



L'ESCRIME VOUS ATTEND À LA RENTRÉE !
VENEZ ESSAYER ET TROUVEZ LE CLUB
LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS.



La mobilisation contre le cancer du sein.

La Steinsoultzoise N°10
Pour lutter contre le cancer du sein
"MOBILISONS-NOUS"

Course & Marche conviviale - 5,6km
26 Septembre 2026 à 16h

Petite restauration avec animation
T-Shirt offert à tous les participant(e)s

Inscription en ligne



Conception flyers
tropheeswahl@outlook.fr



12€

Date limite d'inscription : 25 Août 2026

Bulletin d'inscription disponible sur Facebook ou sur le site de la Commune
Formulaire et règlement à déposer en Mairie de Steinsoultz ou par envoi postal
à l'adresse : 10, rue de Jettingen 68640 Steinsoultz



Pour les amateurs de mobilité douce
rendez-vous à Tagolsheim

À PIED, À VÉLO OU À ROLLER,
PARTICIPEZ À LA 1^{ÈRE} ÉDITION
SLOWUP - SUNDGAU

slow Up

**30 AOÛT
2026**



   [SLOWUP-SUNDGAU.FR](https://www.slowup-sundgau.fr)

Vous aidez un proche en situation de handicap, malade ou en perte d'autonomie



Café des aidants®



Altkirch

Et si on se rencontrait
entre proches aidants
autour d'un café ?

Animé par des professionnels,
le Café des aidants® est un temps
convivial d'échanges et d'information
gratuit et ouvert à tous.

Nous vous donnons rdv un mardi par mois de 10h00 à 11h30

A la MJC d'Altkirch, 1 rue des Vallons, 68130 ALTKIRCH

Contact : Camille et Cristina- 06.86.24.19.67

Organisé par :



Avec le soutien de :



Le Café des aidants® est soutenu par nos partenaires :





Nous vous donnons rendez-vous, gratuitement et sans inscription, pour échanger autour d'un thème.

PROGRAMME 2026-2027

15 Septembre 2026

Quels sont vos besoins en tant qu'aidant ?

06 Octobre 2026

Prendre soin de soi, prévenir le risque d'épuisement

17 Novembre 2026

Organiser des moments de répit : **présentation des séjours adaptés (Au Fil des Loisirs) et des séjours de répit (PEP Alsace)**

08 Décembre 2026

Le couple et la famille à l'épreuve de l'aidance

12 Janvier 2027

Se faire aider en tant qu'aidant

09 Février 2027

Maintenir des relations sociales quand on est aidant

09 Mars 2027

Les limites du maintien à domicile de mon proche

06 Avril 2027

Les Accueils de Jour : **présence du Doppelsburg (Personnes Agées) et d'un AJ Personnes en situation de Handicap**

18 Mai 2027

Comprendre et s'adapter à l'évolution de la maladie

15 Juin 2027

Les limites du rôle d'aidant

Nous vous donnons rdv un mardi par mois de 10h00 à 11h30
A la MJC d'Altkirch, 1 rue des Vallons, 68130 ALTKIRCH
Contact : Camille et Cristina- 06.86.24.19.67

Pour les 16-25 ans, un mercredi par mois sur le parking de la salle polyvalente



**La Mission Locale Saint-Louis Altkirch déploie un nouveau dispositif :
Le Bureau Mobile pour la Jeunesse (BMJ).**

Il s'agit d'un camion aménagé en **bureau itinérant**, qui se déplace directement dans les communes pour aller à la rencontre des jeunes de 16 à 25 ans.

Objectif : faciliter l'accès à l'information et à l'accompagnement, notamment pour les jeunes qui ne se déplacent pas facilement.

Le BMJ propose un accompagnement gratuit sur :

- l'emploi
- la formation
- l'orientation
- et les questions de vie quotidienne

Les permanences seront assurées par **Laurent ZOLLER**, animateur du BMJ, en lien avec les acteurs locaux.

Pour plus d'informations **contactez la Mission Locale Saint Louis Altkirch**
au 03 89 08 96 71



Toutes nos infos en un clic



☎ 03 89 08 96 71

📍 Sièg : 5 rue concorde, 68300 SAINT-LOUIS

Antenne : 39 avenue du 8ème Hussards, Quartier Plessier, 68130 ALTkirch

Siège social : Siret 750 294 969 000 35 - Antenne : Siret 750 294 969 00 27 - IBAN FR76 1027 0030 5700 0208 8604 576



La dernière analyse d'eau réalisée dans le village



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Quartier Plessier

BP19

68131 ALTKIRCH CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COM. COM. SUNDGAU REGIE

Prélèvement et mesures de terrain en JUIN 2026 réalisés pour l'ARS Grand-Est par le laboratoire EUROFINIS

Nom et type d'installation : ROPPENTZWILLER (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Motif de prélèvement: : Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTRÔLE
SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

Nom et localisation du point de
surveillance :

DIST. ROPPENTZWILLER - ROPPENTZWILLER (ROBINET LAVABO SANITAIRE - MAIRIE
43 RUE PRINCIPALE)

Code point de surveillance : 0000001011

Type d'analyse : A

Numéro de prélèvement : 06800185832

Référence laboratoire : 26M023132-009

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Colmar, le 7 avril 2026

Pour la Directrice de la Délégation territoriale du Haut-Rhin La technicienne sanitaire

Anne-Rose MORIN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

PLV n° 06800185832			Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
	CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
	Aspect (qualitatif)	normal	Qualitatif			
	Couleur (qualitatif)	normal	SANS OBJET			
	Odeur (qualitatif)	normal	Qualitatif			
Saveur (qualitatif)	normal	Qualitatif				

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	10,8	°C				25
----------------------	------	----	--	--	--	----

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,1	unité pH			6,5	9,0
----	-----	----------	--	--	-----	-----

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,29	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,31	mg(Cl ₂)/L				

PLV n° 06800185832						
			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU				2,0
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Titre alcalimétrique complet	27,2	°f				
Titre hydrotimétrique	33,3	°f				
MÉTABOLITES NON PERTINENTS						
(* Valeur indicative)						
ESA metolachlore	0,08	µg/L				0,9 (*)
Metolachlor NOA 413173	0,031	µg/L				0,9 (*)
OXA metolachlore	<0,005	µg/L				0,9 (*)
MÉTABOLITES PERTINENTS						
Atrazine-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine-déisopropyl	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,05	µg/L		0,10		

Atrazine déséthyl	0,018	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,02	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl déisopropyl	<0,05	µg/L		0,10		
MINERALISATION						
Calcium	120	mg/L				
Chlorures	19	mg/L				250
Conductivité à 25°C	620	µS/cm			200	1100
Magnésium	8,9	mg(Mg)/L				
Sulfates	13	mg/L				250
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0,7	mg(C)/L				2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,1
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,68	mg/L		1,00		
Nitrates (en NO ₃)	34	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,01	mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
PESTICIDES TRIAZINES						
Atrazine	0,006	µg/L		0,10		



OUVERTURE D'UN CONCOURS NATIONAL DE GARDE CHAMPÊTRE CHEF



Vous souhaitez exercer un métier de terrain au service de la sécurité et de la protection de l'environnement ?

Le concours de **Garde Champêtre Chef** organisé par le Centre de Gestion du Haut-Rhin ouvrira prochainement ses inscriptions.



PÉRIODE D'INSCRIPTION :

→ Du 9 juillet 2026
au 6 août 2026



DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

→ 13 août 2026



PREMIÈRES ÉPREUVES ÉCRITES :

→ 25 septembre 2026



Les modalités d'inscription seront prochainement mises en ligne. Nous vous invitons à rester attentifs aux publications du **site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin** afin de ne manquer aucune information concernant les démarches d'inscription.



SÉCURITÉ
DES PERSONNES
ET DES BIENS



PROTECTION
DE
L'ENVIRONNEMENT



PROXIMITÉ
ET SERVICE
PUBLIC



UN MÉTIER
DE TERRAIN
QUI A DU SENS

Les numéros utiles

Conciliateur de justice - permanence 2026 uniquement sur rdv en appelant la mairie de Ferrette	03.89.40.40.01
Espace solidarité (accompagne les personnes jusqu'à la retraite)	03.89.08.98.98 ou espacealtkirch@haut-rhin.fr
Pôle gériatologique	03.89.08.98.30 ou gerontoaltkirch@haut-rhin.fr
Service d'accompagnement à la vie sociale déficience intellectuelle	03.89.08.82.64 ou savsaltkirch.apei@wanadoo.fr
Maison Départementale des Personnes Handicapées	03.89.30.68.10
Service d'Accompagnement Médico-Sociaux pour Adultes Handicapés (SAMSAH)	03.89.51.39.09 ou savs-samsah@croix-marine.fr
ComCom sundgau	03.89.08.36.20
Service déchets ménagers	03.89.08.36.24
Service eau et assainissement	03.89.08.36.20
Service périscolaire / extrascolaire	03.89.25.53.86
Service petite enfance	03.89.08.36.20

La Mairie

Ouverture au public:	lundi: de 15H à 18H mercredi: de 9H à 12H Jeudi: de 15H à 18H
Secrétariat	03.89.25.82.41
E-mail	mairie@roppentzwiller.fr
site internet	www.roppentzwiller.fr
Demande de rendez-vous:	Vous pouvez prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie pour consulter monsieur le maire ou un adjoint.

Opération bouchon et cie

La collecte des bouchons permet d'améliorer le bien-être des enfants hospitalisés au GHRMSA de Mulhouse.

Alors on continue la collecte!!

Vous pouvez les déposer en mairie aux horaires d'ouverture.

Les rappels nécessaires

☐ **Bruit**

Il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, etc... à moins de 100 m d'une zone habitée: du lundi au vendredi avant 8h et après 20h et le samedi avant 9h et après 19h. Merci de respecter une pause entre 12h et 13h. Cette interdiction est valable les dimanches et jours fériés toute la journée.

☐ **Feux**

Les feux sont strictement interdits quelque soit la distance par rapport aux habitations.

☐ **Elagage**

Il est demandé aux propriétaires ou locataires de terrains situés à l'intérieur de la commune, le long des voies ouvertes à la circulation, d'élaguer toutes végétations qui empiètent sur ces voies.

☐ **Balayage des rues**

Il importe à tout citoyen de nettoyer régulièrement les trottoirs, rigoles et caniveaux devant sa propriété, qu'elle soit habitée ou non.

Il est interdit de mettre les balayures dans les bouches d'égouts et il convient d'enlever tous les objets qui pourraient empêcher l'écoulement des eaux ou boucher les gargouilles et les égouts.

Partez sereinement en vacances !



Opération Brioches 2026

L'APEI engage la 40^{ème} « opération brioches », les dates retenus sont :
Du mardi 8 septembre au samedi 12 septembre 2026.

Le produit de cette vente sera entièrement affecté à l'amélioration du cadre de vie et du bien-être au quotidien des personnes qu'ils accueillent.

Les jeux :

Sudoku facile :

	3	5	4			9		
		4	2	1	9	3	8	
9					5	6		
2		1		3	8			
		6				7		
			6	4		1		8
		9	8					7
	6	3	5	2	7	8		
		2			3	5	4	

Labyrinthe



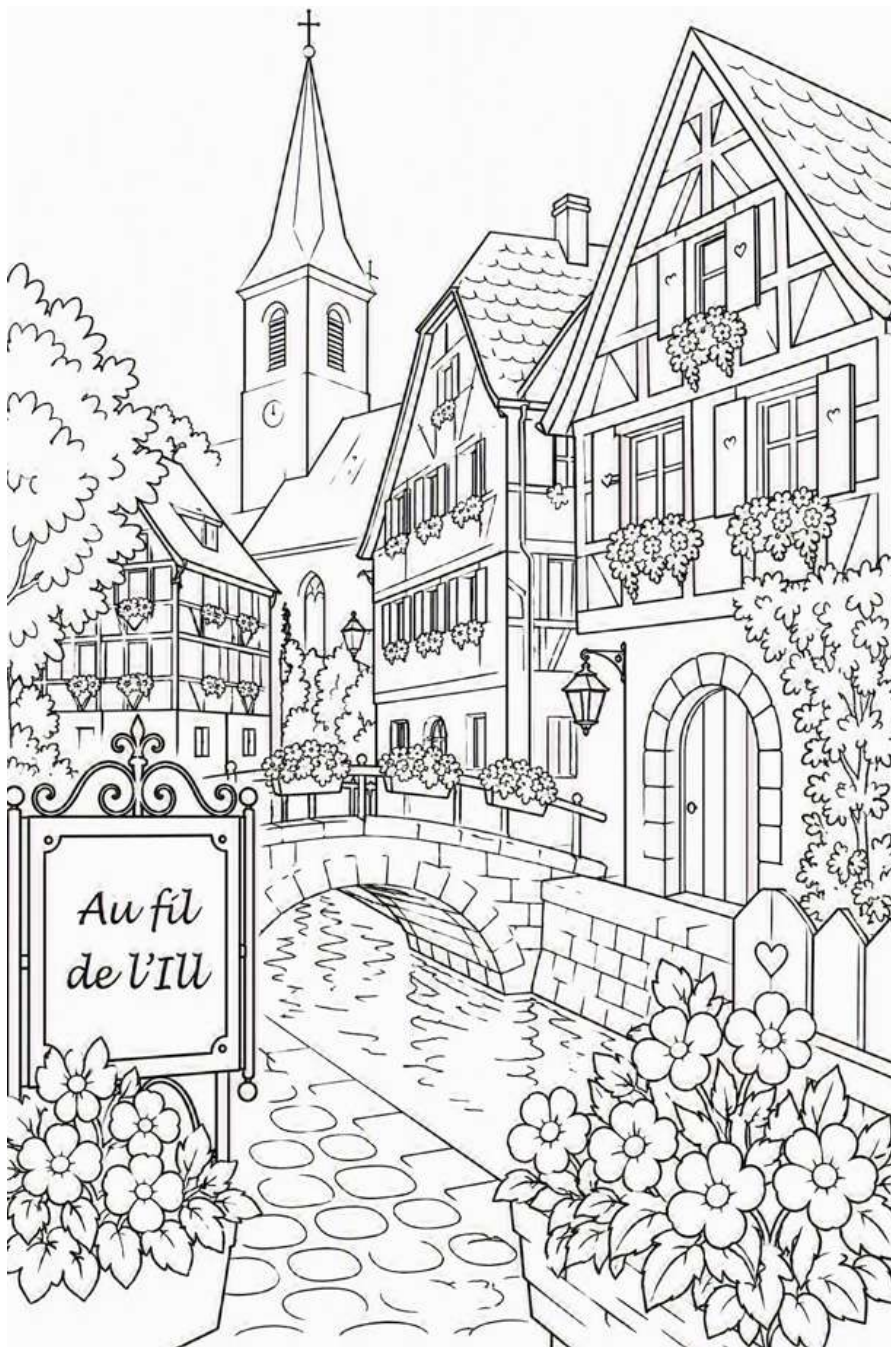
Mots mêlés : les capitales du Monde :

D	B	E	R	L	I	N	D	L	P	F	N	O	W	F
O	I	E	R	A	I	H	C	J	H	A	R	A	R	E
L	K	R	H	A	K	A	S	U	L	J	S	Q	P	N
I	I	S	D	O	R	S	I	N	O	H	I	H	R	O
W	Y	I	M	A	P	L	A	G	I	C	U	G	E	T
V	A	R	C	R	M	P	A	N	T	D	B	N	T	S
P	U	A	S	X	O	I	G	M	E	X	I	C	O	G
Y	S	P	E	M	T	T	W	A	C	R	E	B	R	N
Q	W	O	L	N	O	I	C	N	U	S	A	E	I	I
U	P	E	A	N	N	K	B	A	R	U	W	F	A	K
I	B	S	F	D	F	R	O	G	E	C	A	R	W	K
T	T	V	H	A	S	B	J	U	S	R	T	K	H	U
O	L	O	N	D	R	E	S	A	A	E	T	S	P	N
S	E	D	G	R	O	M	E	P	M	H	O	D	A	L
K	R	I	Y	A	D	G	A	B	O	R	O	N	E	J

LISTE DES MOTS À TROUVER (24)

- | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| ☐ ASUNCION | ☐ LUSAKA | ☐ QUITO |
| ☐ BELMOPAN | ☐ MADRID | ☐ RIYAD |
| ☐ BERLIN | ☐ MANAGUA | ☐ ROME |
| ☐ CARACAS | ☐ MASERU | ☐ SANTIAGO |
| ☐ GABORONE | ☐ MEXICO | ☐ SUCRE |
| ☐ HARARE | ☐ OTTAWA | ☐ TEGUCIGALPA |
| ☐ KINGSTON | ☐ PARIS | ☐ WASHINGTON |
| ☐ LONDRES | ☐ PRETORIA | ☐ WINDHOEK |

Concours de coloriage :



Déposes ton dessin à la mairie, le plus beau dessin fera la couverture du prochain journal

Solution du sudoku :

1	3	5	4	8	6	9	7	2
6	7	4	2	1	9	3	8	5
9	2	8	3	7	5	6	1	4
2	5	1	7	3	8	4	6	9
8	4	6	9	5	1	7	2	3
3	9	7	6	4	2	1	5	8
5	1	9	8	6	4	2	3	7
4	6	3	5	2	7	8	9	1
7	8	2	1	9	3	5	4	6